

Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre et de reconstruction

Vol. 1.

Ottawa, mardi, 7 janvier 1919.

N° 15.

L'ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS SUR LA TERRE

MESSAGES DU CANADA AU ROI

Aussi félicitations concernant les fiançailles de la princesse Patricia.

Le peuple du Canada, par l'intermédiaire de Son Excellence le Gouverneur général, a adressé à Sa Majesté le Roi les félicitations suivantes à l'occasion du nouvel an:

Du Gouverneur général à Sa Majesté le Roi.

Ottawa, 31 décembre 1918.

Je désire transmettre respectueusement à Votre Majesté les meilleurs souhaits du Gouvernement et du peuple du Canada pour l'année nouvelle.

(Signé) DEVONSHIRE.

De Sa Majesté le Roi au Gouverneur général.

Sandringham, 1er janvier 1919.

Les bons souhaits que vous m'avez transmis au nom du gouvernement et du peuple du Canada m'ont fait grand plaisir. En les remerciant, je saisis avec plaisir cette occasion où nos cœurs sont pleins d'espoir dans l'attente, pour les assurer une fois de plus du profond et constant intérêt que je porte en leur grand pays et des souhaits que je forme pour leur bonheur et leur prospérité toujours grandissante.

(Signé) GEORGE R.I.

Les câblogrammes suivants concernant les fiançailles de la princesse Patricia ont été échangés entre Ottawa et l'Angleterre:

Du Gouverneur général à Sa Majesté le Roi.

Ottawa, 28 décembre 1918.

Le gouvernement et le peuple du Canada ont appris avec le plus grand plaisir et la plus grande satisfaction la nouvelle des fiançailles de la princesse Patricia, et je me joins à eux pour demander respectueusement à Votre Majesté d'accepter nos plus sincères félicitations.

(Signé) DEVONSHIRE.

De Sa Majesté le Roi au Gouverneur général.

Londres, 28 décembre 1918.

Je vous remercie cordialement, ainsi que le gouvernement et le peuple du Canada, du bon message de félicitations que vous m'avez envoyé en leur nom à l'occasion des fiançailles de la princesse Patricia. Je me réjouis aussi de ces fiançailles qui, j'en suis sûr, apporteront tout le bonheur possible à ma chère cousine.

(Signé) GEORGE R.I.

Du Gouverneur général à la princesse Patricia, Baclar, Londres.

Ottawa, 28 décembre 1918.

La nouvelle de vos fiançailles a été reçue avec le plus grand intérêt et le plus grand plaisir dans tout le Dominion, et je me joins au gouvernement et au peuple du Canada pour vous souhaiter tout le bonheur possible et adresser au commandant Ramsay nos plus chaudes félicitations.

(Signé) DEVONSHIRE.

[Suite à la page 3.]

CE QUE LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR FAIT POUR L'OEUVRE DE RECONSTRUCTION

REPRISE DU SERVICE POSTAL AVEC LA BELGIQUE.

Le ministère des Postes du Canada annonce que le service postal entre ce pays et la Belgique, l'Alsace-Lorraine, les territoires italiens réoccupés et la Serbie a été réorganisé.

CERTIFICATS REQUIS POUR EFFETS BELGES.

Pour toutes marchandises qui peuvent être importées de Belgique au Canada, il faudra se procurer des certificats de provenance et d'intérêt émis par les fonctionnaires consulaires britanniques en Belgique avant de pouvoir les faire venir en ce pays, d'après l'ordonnance suivante qui a été décrétée le 6 janvier 1919:

Il plait à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, sur la recommandation du ministre intérimaire des Douanes et du Revenu de l'Intérieur et par et en vertu des dispositions de l'article 6 de la loi des mesures de guerre de 1914, d'ordonner et il est par les présentes ordonné que des certificats de provenance et d'intérêt, qui seront émis par les fonctionnaires consulaires britanniques en Belgique, seront requis par rapport à toutes marchandises importées de Belgique au Canada avant que lesdites marchandises soient admises au droit d'inscription aux douanes.

ÉDITION AU CHOIX.

Le Bulletin Officiel Canadien est publié en français et en anglais. L'une ou l'autre édition sera adressée aux personnes ayant droit à des numéros gratuits sur réception d'un avis envoyé au

Bulletin Officiel Canadien,
Département de l'Information publique, Ottawa.

Terres fournies, aide financière et instruction agricole des soldats de retour sous les responsabilités de la commission.

ACQUISITION DE PROPRIÉTÉS PARTICULIÈRES À CES FINS.

Dans tout le travail de reconstruction d'après-guerre, la responsabilité spéciale endossée par le ministère de l'Intérieur est l'établissement sur des terres des soldats de retour au pays. Cette responsabilité comprend:

- (1) L'instruction agricole, si requise, de soldats de retour.
- (2) La décision quant aux qualifications des aspirants.
- (3) L'octroi du terrain.
- (4) L'assistance financière.
- (5) La surveillance subséquente.

En 1917, le Parlement a voté ce qu'on est convenu d'appeler la "Loi concernant l'établissement des soldats." Cette loi a été en vigueur depuis quelques mois et bien qu'en vue des nécessités rapidement grandissantes des soldats de retour, on ait maintenant décidé d'étendre considérablement la politique du gouvernement, il est à propos de donner un résumé succinct des dispositions et de la portée de la loi actuelle ainsi que de son administration.

LOI CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS.

Sous le régime de la loi concernant l'établissement des soldats, les personnes ayant droit d'en profiter à titre de "colons" sont les soldats qui ont fait du service avec le corps expéditionnaire et qui l'ont quitté avec un dossier honorable ou qui ont été honorablement congédiés, à savoir, (a) Toute telle personne ayant servi pendant la présente guerre dans le corps expéditionnaire canadien, militaire ou naval; (b) Toute telle personne ayant fait du service actif pendant la présente guerre dans les forces navales ou militaires du Royaume-Uni ou d'aucune des colonies ou dominions britanniques autonomes; (c) Toute telle personne qui, étant un sujet britannique résidant au Canada avant la guerre, a fait du service actif à l'un des théâtres de la guerre, soit dans les forces navales, soit dans les forces militaires d'aucun des Alliés de Sa Majesté dans la présente guerre; (d) La veuve de toute personne ci-haut décrite qui serait morte en service actif.

[Suite à la page 2.]

PERTES DES FORCES CANADIENNES AU 31 DÉCEMBRE 1918.

	Officiers.	Autres grades.	Total.
Tués au feu.....	1,842	33,824	35,666
Morts à la suite de blessures.....	614	11,806	12,420
Morts à la suite de maladies.....	220	5,185	5,405
Blessés.....	7,130	148,669	155,799
Prisonniers de guerre.....			3,575
Supposés morts.....	142	4,529	4,671
Manquants à l'appel.....	41	384	425
Morts au Canada.....			2,221
Total.....	9,989	204,397	220,182

Total des décès..... 60,383

*2,508 prisonniers de guerre ont été rapatriés, se sont échappés ou sont morts prisonniers de guerre.

L'établissement des soldats sur la terre.

[Suite de la page 1.]

PRÊTS AUX COLONS.

La Commission d'établissement des soldats pourra faire des prêts aux colons y ayant droit, tel que ci-dessus mentionné, pour aucune des fins suivantes: L'acquisition de terrain pour fins agricoles, le paiement d'hypothèques sur terrain agricole, l'érection de bâtiments de ferme, l'achat de bétail, machines et outillage, et telles autres fins approuvées par la Commission.

En faisant tout prêt, il est stipulé que la Commission d'établissement des soldats devra s'assurer que la valeur de la sûreté offerte est suffisante pour justifier le montant du prêt, la valeur étant estimée sur la base de la productivité agricole de la terre et de la valeur commerciale de toute autre sécurité donnée; aussi, que l'emprunteur est capable de retirer de sa terre une juste subsistance pour lui-même et pour sa famille après avoir acquitté tous ses paiements d'intérêts et autres se rapportant à sa terre. Le bureau d'inspection et d'estimation déterminera la valeur de la terre comme garantie. Il faudra donner une première hypothèque comme sécurité pour tout emprunt sur terrains de propriété particulière. Tout emprunt sur des terres fédérales constituera une première hypothèque. Aucun prêt ne pourra être fait sur une tenure par bail, promesse de vente ou autre titre limité.

Tout placement portera intérêt au taux de 5 p. 100 par année. Le principal et les intérêts devront être payés en versements annuels égaux, ne couvrant pas plus de vingt années. La Commission d'établissement des soldats pourra remettre le paiement des deux premiers versements à telle date ultérieure qu'elle jugera convenable.

QUALIFICATIONS REQUISES.

Le colon doit avoir les connaissances nécessaires et être habile à la culture. Si son occupation antérieure n'a pas été celle de cultivateur, il pourra obtenir l'instruction et l'expérience nécessaires en travaillant chez des cultivateurs pratiques, ou autrement, et son cas pourra alors être considéré si la Commission est d'avis qu'il est en état de cultiver avec succès. On est à compléter des dispositions pour l'instruction agricole des soldats de retour.

Toute demande d'emprunt ou de terre ne saurait être considérée avant que le soldat ait obtenu son congé définitif. La première démarche que doit faire le soldat de retour qui désire présenter une demande, c'est de se procurer à la Commission d'établissement des soldats une formule d'information préliminaire. Pour cela on pourra s'adresser à la Commission d'établissement des soldats, à Ottawa, ou de préférence au bureau provincial local de la Commission. On consultera alors les dossiers au ministère de la Milice, à Ottawa, pour avoir un rapport quant au dossier militaire du pétitionnaire, et si le rapport fait voir que ce dernier est éligible comme colon, on lui donnera son certificat d'éligibilité. On pourra ensuite considérer sa demande et ses qualifications.

LA LOI EN OPÉRATION.

À la date du 1er novembre 1918, on avait approuvé des prêts faits à 975

soldats de retour, formant une somme totale de \$1,239,685. Cent soixante-deux demandes d'emprunts étaient sous considération à cette même date. Six cent soixante-quinze soldats s'étaient inscrits pour des terres fédérales dans les provinces des prairies, d'après les dispositions de la loi.

L'Association des vétérans de la Grande-Bretagne et d'autres sociétés ayant représenté qu'il y avait ce printemps dans l'Ouest canadien un grand nombre de cultivateurs-soldats de retour ayant besoin de réhabilitation pour leur permettre d'affirmer des terres qu'ils occupaient avant de s'être enrôlés, la Commission a décidé d'envoyer deux de ses membres dans l'Ouest en avril pour résoudre ce problème.

Pour accomplir ce travail, on a ouvert des bureaux d'abord à Winnipeg, à Regina et à Edmonton. Ces bureaux furent confiés à des surveillants, sous la direction de la Commission d'établissement des soldats. Afin de s'assurer que l'assistance donnée aux soldats soit sagement administrée et que les hommes ne soient pas encouragés à s'établir sur des terres impropres à la culture, on a établi des bureaux honoraires de consultation quant aux emprunts. Ces bureaux honoraires ont été composés de membres qualifiés par une longue expérience pour la responsabilité qu'ils endossaient et ces messieurs ont donné sans compter leurs services au plus grand avantage de tous les intéressés. Plus tard on a ouvert d'autres bureaux à Montréal, Toronto et Victoria, avec des conseils consultatifs semblables et l'on a pris des arrangements avec le ministre de l'Agriculture de l'Île du Prince-Edouard, le secrétaire du bureau de prêts sur terres pour la province du Nouveau-Brunswick et le secrétaire de la Commission des soldats de retour, de la Nouvelle-Ecosse, pour l'administration de la loi dans ces provinces.

Ci-suit un état des prêts pour la somme totale:

Nombre des requêtes.....	1,460
Nombre des demandes approuvées.....	975
Montant.....	\$1,239,685
Moyenne des prêts.....	1,271
Requêtes en suspens.....	162

NOUVELLES PROPOSITIONS QUANT À L'ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS.

Il faut remarquer que les dispositions de la loi en question s'appliquent surtout à l'établissement de

soldats de retour sur des terres fédérales de la Couronne et à l'aide financière à leur donner pour leurs travaux de ferme, ainsi qu'à assister financièrement les soldats qui avaient des terres à eux ou qui s'en sont procuré et qui sont en état de donner une première hypothèque comme garantie de toute aide financière accordée.

On a bientôt constaté que le nombre des terres de la Couronne convenables et disponibles pour les fins d'établissement des soldats était insuffisant pour répondre aux demandes en perspective et que, bien qu'on ne pouvait guère ajouter au terrain disponible, surtout dans les régions plus éloignées, sans une forte dépense publique, le problème pouvait être temporairement résolu en attendant qu'on puisse acquérir des terres de propriétaires individuels.

La nécessité d'acquérir des terres de particuliers a été créée non seulement par le fait du nombre limité des terres de la Couronne, mais aussi par la circonstance que celles-ci n'existaient que dans quatre provinces du Dominion, tandis qu'il paraissait juste et raisonnable d'exercer les activités fédérales pour l'établissement des soldats dans toutes les provinces. Il semblait sage, en outre, au point de vue économique, que l'Etat dût orienter sa politique de manière à faire produire certaines terres de propriété privée qui pour une raison ou pour une autre ne sont pas actuellement cultivées.

On se propose donc de faire adopter par le parlement à sa prochaine session une législation qui donnera à la Commission d'établissement des soldats le pouvoir d'acquérir, par voie d'expropriation ou autrement, des terres de particuliers pour les fins de l'établissement des soldats. Le ministre de l'Intérieur a aussi insisté fortement auprès des représentants des gouvernements provinciaux afin d'obtenir que, dans tous les cas où ceux-ci acquerront des terres pour fins de colonisation, ils donnent la préférence au soldat de retour. Ils sont priés de mettre ces terrains d'abord à la disposition de la Commission d'établissement des soldats qui les prendrait pour un temps limité au prix de l'acquisition. De cette façon, le principe de préférence serait clairement établi.

Si l'on réitère aux plans du ministère de l'Immigration et de Colonisation en vue d'une politique générale plus agressive pour l'établissement des terres, on verra qu'ils invi-

tent et insistent sur la coopération des gouvernements et législatures des provinces au moyen de législation qui empêcherait des augmentations spéculatives de la valeur des terrains vacants et improductifs. Le succès de tels efforts sera naturellement à l'avantage des soldats en maintenant le coût de leurs fermes à la plus basse limite de prix raisonnable.

AIDE AUX FERMES D'ÉLEVAGE.

La Commission d'établissement des soldats a émis l'opinion qu'il serait dans l'intérêt des soldats de retour et à l'avantage de leur établissement en général, si on leur donnait le pouvoir d'acquérir, non seulement des terres, mais aussi du bétail et tout l'outillage requis pour l'exploitation d'une ferme. On ne saurait évidemment dire jusqu'où l'exercice d'un tel pouvoir deviendrait nécessaire. On croit, toutefois, que par ce moyen la Commission serait en état de rendre un plus grand service. Les amendements qui seront soumis au Parlement contiennent cette extension de ses pouvoirs.

Le soldat qui veut s'établir aura l'aide de la Commission dans le choix des terres, afin de lui permettre d'avoir la meilleure valeur possible et de garantir que sa terre sera assez fertile pour lui assurer à lui et à sa famille une existence confortable, du moment qu'il fera preuve d'habileté et de persévérance raisonnables.

Pour réussir, soit sur une ferme améliorée, soit sur une terre neuve, au point de la rendre payante, le colon doit s'adapter à son entourage. Sa famille et lui-même doivent être satisfaits de ce genre de vie. Son capital, son physique et ses préférences, tout doit s'adapter à sa terre. En conséquence, afin de le partir comme il faut, on est à inaugurer dans les diverses provinces des bureaux de qualification formés d'hommes ayant des connaissances pratiques en fait d'agriculture. On organise aussi des cours dans les fermes expérimentales et dans les écoles d'instruction agricole, dans chaque province du Dominion. Ce bureau l'aidera à se placer convenablement. Après cela, on l'assistera en surveillant ses dépenses initiales et les départements d'agriculture des gouvernements provinciaux ont été priés de le diriger durant les premières années de sa carrière de cultivateur.

[Suite à la page 3.]

LE MINISTÈRE DE LA MILICE RECHERCHE LES PARENTS DE CERTAINS SOLDATS

Le ministère de la Milice et de la Défense s'est efforcé, mais sans résultat, de retrouver les parents des soldats suivants portés sur la liste des tués ou des blessés. Les personnes intéressées qui verront cette liste sont priées de communiquer avec le ministère de la Milice, à Ottawa.

Grade et nom.	Sort du soldat.	Proche parent.	Parent.	Dernière adresse.
Soldat Harry Fentiman.....	Tué, 12-8-18.....	John Wm. Fentiman.....	Père.....	Holland, Man.
Soldat John Frank Howard.....	Mort, 2-11-18.....	Mme Emma Howard.....	Mère.....	Bakersfield, Cal., E.-U.A.
Soldat George Levesque.....	Mort, 19-10-18.....	Jos. Levesque.....	Cousin.....	Fall River, Mass., E.-U.A.
Soldat Nick Dimond.....	Disp., 29-9-18.....	Andrew Dimond.....	Cousin.....	1122 ave Morse, Rogers Parc, Chicago.
Soldat Joseph A. Dion.....	Tué, 27-8-18.....	David Dion.....	Père.....	1 rue St-Louis, St-Lambert, Qué.
Soldat D. B. Gagnon.....	Tué, 27-8-18.....	Mme Victoria Gagnon.....	Mère.....	Lac Amqui, comté de Matane, Qué.
Soldat George Augustine Murray.....	Tué, 30-9-18.....	Sylvester Murray.....	Frère.....	303 rue Tremont, Boston, Mass.
Soldat Joseph Snetsinger.....	Mort, 11-10-18.....	Philip Snetsinger.....	Père.....	Livraison générale, Vancouver, C.-B.
Soldat W. Wheeler.....	Mort, 8-11-18.....	Charles Wheeler.....	Père.....	Lindsay, Ont.

LE COMMERCE DES DOUZE MOIS FINISSANT EN NOVEMBRE

COMMENT LE CANADA A RÉPONDU À LA DEMANDE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Un tableau préparé par le bureau des statistiques donne les importations et les exportations par pays.

L'apogée du commerce de guerre.

Un état sommaire du commerce du Canada pendant les douze mois finissant en novembre des années 1916, 1917 et 1918, préparé par le Bureau des statistiques d'après les données fournies par le ministère du Commerce, montre comment le Canada a magnifiquement répondu à la demande de denrées alimentaires que le gouvernement britannique lui a adressée pendant la guerre. On y verra que le commerce canadien au cours des trois dernières années a atteint son apogée en 1917, quand les exportations, en particulier celles des produits animaux, des produits agricoles et des produits industriels, représentaient un chiffre élevé. Ainsi que ce résumé le démontre, les exportations de produits industriels ont atteint une valeur de \$703,057,168 en 1917, alors que la production du matériel de guerre était à son maximum. La valeur des produits de la ferme exportés a été de \$487,297,365 et celle des produits animaux exportés a été, la même année, de \$172,010,209.

Le total des exportations du Canada en 1917, comme on le verra en consultant le tableau, a atteint une valeur de \$1,528,966,110.

	1916.	1917.	1918.
	\$	\$	\$
Importations pour consommation—			
Marchandises exemptes de droits de douane.....	335,489,605	451,886,997	387,014,785
Marchandises sujettes aux droits de douane.....	408,802,094	559,450,591	508,223,512
Total des importations, marchandises.....	744,291,699	1,011,337,588	895,238,297
Droits perçus.....	136,159,221	168,265,607	153,738,173
Exportations canadiennes—			
La mine.....	78,457,189	80,820,961	75,107,769
Les pêcheries.....	23,786,818	27,937,967	32,881,464
La forêt.....	54,515,579	52,706,389	64,281,861
Produits animaux.....	114,458,052	172,010,209	166,022,053
Produits agricoles.....	366,781,913	487,297,365	372,869,683
Objets manufacturés.....	403,026,574	703,057,168	554,053,101
Divers.....	7,814,506	5,136,051	4,929,831
Total des importations, marchandises.....	1,053,840,631	1,628,966,110	1,270,145,762
Importations par pays—			
Royaume-Uni.....	101,087,182	94,180,405	71,006,779
Australie.....	834,404	982,322	5,201,146
Indes orientales anglaises.....	6,576,485	12,814,631	16,936,594
Guyane anglaise.....	5,460,836	7,850,909	5,169,471
Afrique méridionale anglaise.....	289,720	464,731	805,023
Antilles anglaises.....	13,276,602	11,555,090	8,675,783
Hong-Kong.....	1,292,735	1,739,801	2,339,433
Terre-Neuve.....	1,829,429	2,829,932	3,198,199
Nouvelle-Zélande.....	3,143,518	3,390,778	6,037,450
Autres parties de l'Empire britannique.....	1,561,907	1,393,504	1,563,758
République Argentine.....	2,494,057	2,073,136	1,345,950
Brésil.....	1,026,446	1,132,842	979,268
Chine.....	1,078,559	1,232,400	1,863,447
Cuba.....	760,285	1,085,002	2,021,730
France.....	6,365,395	5,891,833	3,799,724
Italie.....	1,134,790	949,981	662,846
Japon.....	7,285,117	10,814,267	13,109,108
Hollande.....	1,159,536	1,158,658	621,904
Etats-Unis.....	5,572,619,470	822,059,783	731,876,455
Autres pays étrangers.....	15,015,226	17,738,533	18,024,220
Exportations par pays—			
Royaume-Uni.....	682,624,331	870,217,364	638,536,280
Australie.....	7,410,291	7,489,409	11,263,020
Indes orientales anglaises.....	1,283,731	4,167,188	2,260,649
Guyane anglaise.....	1,546,777	1,953,351	2,096,976
Afrique méridionale anglaise.....	3,936,841	5,190,449	9,546,467
Antilles.....	4,804,662	6,349,321	7,999,946
Hong-Kong.....	649,231	1,099,094	910,178
Terre-Neuve.....	6,071,752	8,320,222	10,528,221
Nouvelle-Zélande.....	3,464,396	4,046,608	4,443,013
Autres parties de l'Empire britannique.....	4,892,668	1,490,683	2,220,667
République Argentine.....	2,126,686	1,605,624	2,210,522
Brésil.....	905,793	1,103,459	3,814,912
Chine.....	297,041	1,424,136	2,920,567
Cuba.....	2,069,561	3,632,700	4,367,925
France.....	53,823,211	193,006,768	105,237,739
Italie.....	11,156,751	2,530,428	6,793,539
Japon.....	1,356,083	3,328,818	10,339,213
Hollande.....	1,476,693	2,329,556	1,081,591
Etats-Unis.....	252,009,838	395,213,843	432,292,450
Autres pays étrangers.....	11,934,294	14,472,089	11,322,887

MESSAGES DU CANADA AU ROI.

[Suite de la page 1.]

De S.A.R. la princesse Patricia au Gouverneur général.

Pasmont Pld, Bagshot,

31 décembre 1918.

Apprécie grandement vos bonnes félicitations. Veuillez transmettre mes meilleurs remerciements au gouvernement.

(Signé) PATRICIA.

Du Gouverneur général au duc de Connaught, Baclar, Londres.

Ottawa, 28 décembre 1918.

Je remercie Votre Altesse Royale de m'avoir si promptement câblé la nouvelle des fiançailles de la princesse Patricia. Elle a été reçue avec le plus grand plaisir ici où la princesse est si bien connue et universellement aimée. Le gouvernement et le peuple du Canada se joignent à moi pour vous féliciter sincèrement et souhaiter à la princesse et au commandant Ramsay tout le bonheur possible.

(Signé) DEVONSHIRE.

Commerce avec le Sud-Africain.

Au cours de l'exercice financier, de 1913 à 1917, le Canada a importé du Sud-Africain britannique des marchandises imposables évaluées à \$86,669 en 1913; \$94,562 en 1914; \$7,420 en 1915; \$7,384 en 1916; et \$18,604 en 1917; et des marchandises en franchise pour la valeur de \$180,793 en 1913; \$383,261 en 1914; \$307,467 en 1915; \$168,495 en 1916; et \$202,872 en 1917.

Pendant la même période, les exportations du Canada au Sud-Africain ont été évaluées à \$3,340,513 en 1913; \$3,334,592 en 1914; \$4,645,589 en 1915; \$5,509,081 en 1916; et \$4,452,939 en 1917. Les produits de la forêt constituaient la plus forte partie de ces exportations.

Les chiffres ci-dessus sont reproduits du rapport commercial du ministère des Douanes pour 1917.

Gros pruneaux admis.

Le bureau canadien des vivres a pris les mesures voulues pour obtenir l'importation des Etats-Unis au Canada des prunes sèches, de grosseurs 90 et plus. Toutes demandes devraient être adressées au département des exportations et importations du Bureau canadien des vivres, de la façon ordinaire.

Homesteads et la guerre.

D'après les derniers rapports du département de l'Immigration, le nombre des demandes de homesteads enregistrés annuellement au Canada, qui avait augmenté de 1,376 en 1874 à 44,479 en 1911, a baissé au cours des années subséquentes, à cause de la guerre, jusqu'à 11,199 en 1917.

terres à l'amiable, les conditions étant approuvées par la Commission, auront aussi droit à l'aide, pour outillage et pour améliorations, tel que ci-dessus mentionné. Un plan d'instruction agricole pratique préparé après mûre considération, est maintenant en opération. Les majors Ashton et Bailey sont présentement outre-mer pour y inaugurer l'œuvre. Toute disposition sera prise pour éprouver les qualifications des candidats et seuls seront acceptés ceux qui feront présumer des chances de succès. Après l'établissement, tout l'encouragement et la surveillance possibles seront donnés. Toutes les terres convenables et celles des provinces seront converties en homesteads et les soldats y seront aidés d'après le plan de la présente loi.

L'établissement des soldats sur la terre.

[Suite de la page 2.]

Il est bon d'ajouter que pour bénéficier d'aucun plan d'établissement de soldats, l'homme lui-même doit être disposé à faire de l'agriculture l'œuvre de sa vie. On ne veut pas s'en tenir au précédent établi après la guerre sud-africaine, quand on a récompensé les soldats par des octrois de terrains pour les services rendus.

Le grand but en vue est celui-ci: Grâce à un plan compréhensif d'assistance donnée par l'Etat, on veut ajouter à la classe agricole du Canada une proportion considérable de notre armée et incorporer dans la structure industrielle du pays, dans sa sphère la plus vitale, ce qu'on a de mieux en fait de citoyens. De cette façon, on renforce la nation tout en aidant le soldat.

Un câblogramme envoyé récemment au premier ministre par son

confère le ministre de l'Intérieur, pour la gouverne des soldats d'outre-mer, donne un aperçu des propositions du gouvernement qui seront soumises au Parlement, pour étendre les pouvoirs de la Commission de l'établissement des soldats. Ce résumé se lit comme suit:

"Mon projet tel qu'exposé à la conférence provinciale comprend la présentation en Chambre d'une nouvelle loi concernant l'établissement des soldats, en vertu de laquelle la Commission aurait le pouvoir d'acquérir par expropriation ou autrement des terrains dans n'importe quelle province, soit directement, soit par l'entremise des commissions provinciales. Si ces terres sont acquises par les provinces, notre Commission aura le privilège, pendant un certain temps, de les acheter au prix coûtant, accordant la préférence aux soldats sur toutes les terres acquises par ces moyens. Notre Commission aura également le pouvoir d'acheter du bétail et des instruments aratoires pour les soldats, et

leur fournira aussi des maisons et des plans pour la construction de leurs bâtisses. On vendra le terrain ainsi acquis aux soldats d'après un plan d'amortissement de vingt ans ou plus à un intérêt de cinq pour cent. La part de terrain accordée à chaque soldat sera limitée par sa valeur, et non par son étendue, et la limite sera de (\$5,000). Chaque soldat devra payer comptant un dixième du prix d'achat, avec permission à la Commission de dispenser de cette obligation dans certains cas spéciaux.

La Commission fournit ensuite au soldat bétail et outillage jusqu'à concurrence de \$1,500, sans intérêt pour deux ans, puis à 5 p. 100. Au fur et à mesure que le soldat améliore sa terre, la Commission pourra lui avancer jusqu'à \$1,000 en sus, payable d'après le plan d'amortissement. Des terres des sauvages retrocédées et certaines terres spéciales de l'Etat seront aussi mises à la disposition des soldats qui auront droit à une assistance d'après le plan ci-dessus. Les soldats acquérant des

LA ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST

Le gouvernement n'augmente pas le nombre des gendarmes, mais il ramène ce corps à son effectif d'avant-guerre en reprenant à son service les enrôlés volontaires.

SERVICE ADDITIONNEL.

La déclaration autorisée qui suit concernant les opérations actuelles à cheval du Nord-Ouest a été émise à cheval du Nord-Ouest, a été émise par le service de l'information publique:

Les nouvelles publiées dans les journaux à l'effet que le gouvernement s'occupe de porter l'effectif de la royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest à 2,400, et qu'il annonce que la menace du bolchevisme dans l'Ouest justifie cette augmentation, sont en fait dénuées de fondement. Le gouvernement n'a pas augmenté et n'a nullement l'intention d'accroître l'effectif autorisé de la gendarmerie, qui était et reste de 1,200 hommes.

Presque tous les hommes d'âge militaire et possédant l'aptitude physique, qui faisaient partie de la gendarmerie, ont pris du service pour aller soit en France soit en Sibérie, et il résulte de ce fait que l'ancienne gendarmerie est aujourd'hui réduite à l'état de squelette. Ce que le gouvernement a fait a été d'autoriser le recrutement de la gendarmerie à l'effectif déjà autorisé, et il se propose d'arriver à ce résultat en faisant rentrer dans les rangs, s'ils désirent y revenir, les gendarmes qui ont déjà servi en cette qualité et qui font actuellement du service outre-mer.

PATROUILLE DE LA FRONTIÈRE.

Dans le passé, le Canada avait deux organisations policières,—la police fédérale qui avait pour chef sir Percy Sherwood et opérait dans tout le Canada; et la royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, qui a juridiction en Saskatchewan, en Alberta et dans les territoires du Nord-Ouest. Pour prévenir le double emploi et l'empiètement d'un corps sur le domaine de l'autre, la juridiction de la royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest a été étendue de façon à comprendre les provinces de la Colombie-Britannique, du Manitoba et la partie de l'Ontario qui se trouve dans le district militaire n° 10, et à couvrir les opérations qui incombait auparavant à la police fédérale dans ces territoires. La royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest continuera à patrouiller la frontière internationale comme elle l'a fait depuis deux ans, en s'occupant des aubains, ennemis, etc. Elle prendra également à sa charge le service additionnel qui incombait auparavant à la police fédérale dans l'Ouest du Canada, y compris l'arrestation des insoumis à la loi du service militaire. Elle sera également disponible pour le service de la police dans toute autre

RENDEMENT DE LA MONNAIE EN DEUX ANS DE GUERRE

Voici un rapport des pièces de monnaie frappées et mises en circulation par l'Hôtel royal des monnaies, division d'Ottawa, pendant les années civiles de 1917 et 1918:

MONNAIE FRAPPÉE ET REÇUE AU BUREAU DE LA MONNAIE POUR ÉMISSION.				
	Valeur.		Pièces.	
	1917.	1918.	1917.	1918.
Souverains.....	286,379 00	518,377 81	58,845	106,516
Argent.....	1,951,168 10	2,258,744 55	14,561,989	15,900,064
Bronze.....	117,387 18	130,849 83	11,738,718	13,084,983
Canada.....	2,354,934 28	2,907,972 25	26,359,552	29,091,563
Argent.....	305,000 00	180,000 00	1,310,000	360,000
Bronze.....	7,000 00	700,000
Terre-Neuve.....	312,000 00	180,000 00	2,010,000	260,000
Cuivre-nickel pour la Jamaïque.....	£1,515.9.7½	642,961
Nombre total de pièces frappées.....	28,369,552	30,094,524
MONNAIE MISE EN CIRCULATION:				
	Valeur.		Pièces.	
	1917.	1918.	1917.	1918.
Souverains.....	910 07	636,404 27	187	130,768
Argent.....	1,862,200 00	2,402,000 00	13,417,200	17,592,000
Bronze.....	116,900 00	131,817 00	11,690,000	13,181,700
Canada.....	1,980,010 07	3,170,221 27	25,107,387	30,904,468
Argent.....	240,000 00	245,000 00	1,050,000	620,000
Bronze.....	7,000 00	700,000
Terre-Neuve.....	247,000 00	245,000 00	1,750,000	620,000
Cuivre-nickel pour la Jamaïque.....	£1,515.9.7½	642,961
Nombre total de pièces mises en circulation.....	26,857,387	32,167,429

En sus des opérations ci-dessus mentionnées, l'Hôtel des monnaies à Ottawa a préparé 4,435,200 flans de schellings pendant l'année 1918. Ces flans, d'une valeur nominale de £221,760, ont été expédiés à la Monnaie royale, de Londres, avant la fin de 1918.

partie du Canada, si le gouvernement l'exige.

La réduction de l'effectif de la gendarmerie au cours de l'année dernière, par suite de l'enrôlement d'un grand nombre de gendarmes dans les armées opérant en France et en Sibérie, a suscité dans l'Ouest du Canada certaines inquiétudes au sujet de l'avenir de ce corps, et on a fortement représenté au gouvernement qu'un corps ayant d'aussi belles traditions devrait être maintenu et rendu encore plus efficace comme partie de l'organisation policière permanente du Canada.

Le gouvernement a décidé que la Gendarmerie sera maintenue soit comme force permanente de police fédérale ou comme unité devant faire partie de l'armée permanente du Canada dont la constitution pourra être décidée dans l'avenir. Dans un cas comme dans l'autre, il estime qu'il est d'intérêt public de reconstituer l'effectif complet de la Gendarmerie à cheval.

La rive gauche de l'Escaut.

L'"Observer", l'important organe de Londres, dans un article consacré aux discussions du futur traité de paix, fait la déclaration suivante: "La Belgique ne doit pas seulement être replacée dans l'indépendance absolue, entourée de la gloire morale qu'elle s'est acquise; son ancienne position doit être pratiquement et matériellement renforcée. En ce qui concerne l'estuaire de l'Escaut, il existe un veto qui n'offre nul avantage à la Hollande et cause un tort profond à la Belgique. Qu'on le supprime et que les puissances ou les forces protectrices de la Belgique puissent à l'avenir avoir, de la mer, accès à Anvers en toutes circonstances."

VUES ANIMÉES DU RETABLISSEMENT CIVIL DES SOLDATS

Cette exposition de la vie du soldat soulève beaucoup d'intérêt.

Cette exposition du ministère du Rétablissement civil des soldats démontrant ce que le Canada fait pour ses soldats blessés a soulevé beaucoup d'intérêt. C'est une vue animée en cinq rouleaux illustrant le traitement donné dans les hôpitaux, la fabrication et l'ajustage des membres artificiels, et la rééducation industrielle.

On a montré ces vues à Montréal, Toronto, Ottawa, Québec, et dans un certain nombre de petites villes de l'Ontario. Actuellement elles font la tournée de l'Ouest.

"Ce que fait le Canada pour ses soldats blessés" est distribué gratis à ceux qui montrent ces vues par le comité de distribution des vues animées. Ce comité se compose de Jule et de J. J. Allen, membres de l'organisation canadienne dite "Famous Players", et de Clair Hague de l'organisation dite "Canadian Universal".

Ce comité a distribué toutes les vues du gouvernement gratis. On ne charge rien pour l'usage de ces vues, qui, règle générale, remplacent au programme une vue instructive ou comique.

Le gouvernement a l'intention de faire montrer ces vues par tout le pays.

Courrier pour le Nord.

Le ministère des Postes annonce que le courrier quittera Edmonton, vendredi, le 24 janvier, pour Fort-McMurray, Fort-McKay, Fort-Chipewyan, Fort-Fitzgerald, Fort-Smith, Fort-Résolution, Fort-Providence, Hay-River et Fort-Simpson.

AUCUNE DEMANDE DE PRÉFÉRENCE NE PEUT ÊTRE ACCORDÉE

Les plans faits pour la démobilisation sont immuables

RAISON DE COMPASSION.

L'avis suivant est publié sur autorisation du ministère de la Milice et de la Défense:

Au quartier général de la Milice, à Ottawa, ainsi qu'au ministère de la Milice d'outre-mer, à Londres, on reçoit un nombre illimité de demandes de préférence à propos du retour des soldats d'outre-mer. Ces requêtes ne sauraient être accordées ni même prises en considération, à moins qu'elles soient basées sur une raison de compassion; celles-ci sont expédiées avec recommandation aux différents districts militaires, comme d'ordinaire.

Il est bon de remarquer que la démobilisation doit se continuer de façon systématique. Si l'on se mettait à retourner d'abord les soldats en faveur desquels telles demandes sont faites par leurs amis au Canada et de préférence aux autres, il en résulterait inévitablement un mécontentement général et les soldats moins heureux, ayant peut-être servi plus longtemps ou possédant des droits antérieurs, pourraient crier au favoritisme. Il est assez naturel que des requêtes soient faites pour faire retourner des soldats à leurs occupations civiles et l'on reconnaît qu'il est d'intérêt public que ceux d'entre eux dont l'emploi est vacant ne soient pas retenus outre-mer plus que le temps strictement nécessaire. D'un autre côté, les hommes sont rapatriés d'après une méthode établie, au taux de plusieurs milliers par mois, à savoir, 20,000 en décembre et janvier, et 30,000 par mois à l'avenir.

Les règlements concernant la démobilisation n'ont été passés qu'après une étude sérieuse et approfondie, et il ne serait pas plus désirable que pratique, envisageant la question en son ensemble, de dévier du principe posé en faveur de ceux qui adressent des requêtes pour un retour immédiat à cause d'intérêts personnels ou pour raison d'affaires.

Commerce canadien avec les Bermudes.

Les chiffres suivants du rapport commercial du ministère des Douanes pour l'exercice financier clos le 31 mars 1917, font voir les détails du commerce du Canada avec les Iles Bermudes pour les différents exercices clos le 31 mars, de 1913 à 1917.

Les marchandises importées des Bermudes pour consommation domestique et sujettes aux droits de douane ont été évaluées comme suit: en 1913, à \$1,506; en 1914, à \$1,815; en 1915, à \$51; en 1916, à \$60; en 1917, à \$202.

La valeur des marchandises importées en franchise pendant la même série d'années s'est répartie comme suit: 1913, \$33,218; 1914, \$5,724; 1915, \$23,872; 1916, \$28,891; 1917, \$12,103.

Pendant la même période, le Canada a exporté aux Bermudes des marchandises évaluées: en 1913, à \$438,511; en 1914, à \$405,109; en 1915, à \$368,263; en 1916, à \$448,481, et en 1917, à \$601,446.

PLUS DE CENSURE DES MESSAGES RA- DIOTÉLÉGRAPHIQUES

Le public peut maintenant adresser des dépêches aux navires en mer et en recevoir.

Ouverture d'une station de radiotélégraphie océanique.

Certaines restrictions de la censure sur l'échange de messages radiotélégraphiques par l'intermédiaire des stations canadiennes avec les navires canadiens en mer, ont été levées, et l'envoi des messages des classes suivantes est maintenant permis:

1. Des messages en langage courant sur les affaires des navires ou provenant du public peuvent être expédiés aux navires canadiens ou en être reçus à toute heure du jour et de la nuit par l'intermédiaire de chacune des stations commerciales régulières du littoral est du Canada, des grands lacs, de la côte occidentale et de Terre-Neuve, sauf par l'intermédiaire des stations navales de Camperdown (Halifax, N.-E.) et de l'île de Sable, qui transmettent actuellement les messages d'affaires des navires en langage courant.

2. Les navires canadiens sont autorisés à échanger en langage courant des messages commerciaux sur le Pacifique (dans toute partie) et sur l'Atlantique, à l'ouest du 40° ouest.

Le trafic échangé par les navires ci-dessus à l'est du 40° ouest est subordonné aux restrictions imposées par la Grande-Bretagne à ses stations côtières et est limité aux messages d'affaires des navires en langage courant.

Les opérations océaniques de radiotélégraphie entre Glace-Bay, N.-E., et Clifden, Irlande, ont été reprises. Le trafic par l'intermédiaire de ces stations est limité jusqu'à nouvel ordre aux messages de presse et aux messages du gouvernement.

Les dispositions des alinéas (c) et (d) de l'article 104 des règlements concernant la radiotélégraphie exigeant l'abaissement complet des installations aériennes dans les ports canadiens sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. L'alinéa (b) de cet article s'applique maintenant à tous les navires; c'est-à-dire que les navires entrant dans les ports canadiens n'ont pas besoin d'abaisser leurs fils aériens, mais doivent en interrompre complètement la communication avec leurs appareils de radiotélégraphie, tel que stipulé à l'article 104, alinéa (b).

Commerce ouvert avec les îles Malouines.

Au cours de l'exercice financier clos le 31 mars 1917, le Canada a inauguré un commerce nouveau avec les îles Malouines, expédiant une cargaison évaluée à \$110,000; c'était le premier envoi de marchandises canadiennes à ce groupe lointain des Falklands. D'après le rapport commercial du ministère des Douanes, on peut voir que la cargaison consistait en wagons.

COMMENT LE CANADA A AIDE L'ANGLETERRE

Le ministère britannique de l'alimentation avait acheté un quart de million de tonnes de viandes, etc., à la fin de 1918.

Jusqu'à la fin de 1918, le ministère britannique de l'alimentation a acheté au Canada près d'un quart de million de tonnes de viandes, d'œufs et autres produits de la ferme. Le chiffre exact est de 486,150,000 livres.

La division des provisions a acheté directement 153,453 tonnes, consistant en:

Jambon et lard.....	86,438 tonnes.
Saindoux.....	420 "
Beurre.....	222 "
Lait.....	1,674 "
Viande en conserve.....	4,635 "
Viande gelée.....	60,164 "

En outre, la Dairy Produce Commission a acheté, pour le compte du ministère britannique, 80,622 tonnes de vivres, répartis comme suit:

Fromage.....	65,955 tonnes.
Beurre.....	3,988 "
Lait.....	10,334 "
Oeufs.....	345 "

Total—234,075 tonnes.

LES INDUSTRIES ONT BESOIN DE TECHNOLOGISTES D'EXPÉRIENCE

Le développement industriel au Canada est retardé par manque de coordination de la science appliquée à l'industrie et le Dominion se trouve dans un état d'infériorité au point de vue de la concurrence pour les exportations.

Le Dr A. B. McCallum, président du bureau canadien des recherches scientifiques et industrielles, dans un rapport sommaire des travaux accomplis par le bureau au cours de l'année 1918, signale le besoin de technologistes d'expérience et de chercheurs pour le Canada.

Il fait observer que les universités américaines se sont efforcées de répondre aux demandes des grandes maisons industrielles américaines et de leur fournir des experts en chimie, en métallurgie et des ingénieurs électriciens, etc. Il y a plus de deux mille laboratoires de recherches scientifiques en rapport avec les grandes industries des Etats-Unis et plus de cinquante grandes maisons dépendent annuellement de \$25,000 à \$500,000, pour faire faire des recherches.

Au Canada, durant les vingt dernières années, moins de vingt étudiants ont reçu le titre de Ph. D. à l'université de Toronto et il n'y en a pas eu autant à McGill. Il y a seulement 2 pour 100 des maisons canadiennes qui ont des laboratoires pour les expériences et seulement 10 pour 100 ont des laboratoires pour les travaux de routine, l'essai des matériaux. Si les industriels canadiens demandaient des techniciens d'expérience, préparés pour appliquer les dernières découvertes scientifiques, le nombre des hommes préparés à ces travaux ne serait pas suffisant pour répondre à 5 pour 100 des demandes.

LE CANADA EN ARRIÈRE.

Au point de vue scientifique de ses procédés industriels pour la décou-

verte de nouveaux usages du matériel qui lui font une place enviable, en comparaison de ses concurrents commerciaux, le Dr McCallum déclare que le Canada est loin en arrière des autres pays, et ceci met en danger sa position dans la concurrence pour le commerce international.

En novembre dernier, le bureau des recherches industrielles et scientifiques a soumis au gouvernement le projet de l'établissement d'un institut des recherches central, à Ottawa, comme premier remède aux conditions présentes. Un tel institut réunissant les fonctions de celui de Washington et de l'institut Mellon de Pittsburg serait un premier pas vers l'efficacité des recherches industrielles au Canada sur une base adéquate et permanente et aiderait considérablement au Dominion à se tenir au premier plan des méthodes progressives semblables à celles en vigueur aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, au Japon, en France, en Australie et chez d'autres concurrents commerciaux.

Le bureau des recherches avait étudié cette proposition durant des mois avant de la soumettre au gouvernement. Aussi ce dernier et tous les corps publics intéressés ne tardèrent pas à l'approuver; le Dr McCallum exprime l'espoir que cet institut sera établi sans trop de délai.

"Un autre point, dit le président, est l'aide que doivent apporter les universités à la préparation d'experts en sciences. Il est à souhaiter que l'Etat subventionne plus généreusement, pour commercer, les universi-

LA VENTE DES TIMBRES D'ÉPARGNE DE GUERRE EST SATISFAISANTE.

Les rapports reçus des différentes parties du Canada indiquent que la vente des timbres d'épargne et d'économie de guerre s'effectue d'une manière très satisfaisante. Pembroke a demandé un assortiment de timbres d'épargne d'une valeur de \$1,000, ce qui représente 4,000 timbres. Aujourd'hui, chaque marchand de la ville en vend. La première répartition faite à la ville n'atteignait pas une valeur de \$400.

tés de Toronto, McGill et l'École polytechnique de Montréal, afin de s'assurer pour les années à venir, ou va se livrer la grande guerre mondiale du commerce, des chefs dans le champ des recherches scientifiques et industrielles."

DÉMONSTRATION DE BRIQUETTES.

Le Dr McCallum signale l'initiative du bureau qui s'est occupé de l'usine de démonstration qui sera bientôt établie à Souris, district houiller de la Saskatchewan, dans le but de prouver la possibilité commerciale et la mise en briquettes du lignite de l'Ouest pour chauffage domestique. On ouvrira cette année une usine d'un rendement annuel de 30,000 tonnes de houille, égale à l'anthracite de la Pennsylvanie et se vendant à Regina et Moosejaw environ \$2.00 de moins la tonne, que le prix demandé actuellement pour l'anthracite importé. Il n'y a guère à douter du succès de cette entreprise, qui va amener des développements nouveaux dans la mise en valeur des immenses ressources de lignite de l'Ouest canadien et mettre fin au problème du combustible au Canada, tout en épargnant cinq ou six millions de piastres payées chaque année aux Etats-Unis pour le charbon des provinces de l'Ouest.

Le président passe également en revue d'autres travaux de recherches entrepris et poursuivis par le bureau durant l'année et se rapportant d'une manière pratique à l'une ou l'autre branche de la production nationale. Il serait possible et il y aurait plus à faire avec un personnel d'experts et des ressources pécuniaires plus abondantes. Les dépenses du conseil pour l'année ne se sont pas élevées à \$100,000.

DIRECTEUR DE LA DIVISION SCOLAIRE DES TIMBRES D'ÉPARGNE

M. W. J. Dunlop, B.A., de la faculté d'éducation de l'université de Toronto et directeur de "The School", l'une des publications pédagogiques les mieux connues du Canada, a été nommé directeur de la division scolaire du comité national de l'épargne de guerre. Il aura la direction des travaux ayant trait à la diffusion des timbres d'épargne et d'économie dans toutes les écoles du Canada.

La proportion du charbon perdu comme poussier au cours de l'extraction et du transport varie de 12 à 35 pour 100 dans les mines canadiennes, d'après le neuvième rapport annuel de la Commission de conservation.

Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers, Rue Sparks, Ottawa. Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est adressé gratuitement aux membres du Parlement, aux membres des Législatures provinciales, à la magistrature, aux journaux quotidiens et hebdomadaires, aux officiers de l'armée, aux maires et aux maîtres de poste des villes et des villages, à tous les fonctionnaires publics et aux institutions qui sont en mesure de répandre les nouvelles officielles.

Prix de l'abonnement.
Un an... \$2.00
Six mois... 1.00
Tous les chèques, mandats, traites, doivent être faits payables à: CANADIAN OFFICIAL RECORD, Ottawa.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate de plus, que, cette guerre étant le fait de tout le peuple canadien, il est désirable que le peuple tout entier soit tenu aussi complètement au courant que possible des actes du gouvernement concernant la conduite de la guerre, aussi bien que de ceux concernant la solution de nos problèmes domestiques, et pour atteindre ce but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL devrait être fondé et publié une fois par semaine pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la guerre, et, d'une façon générale, la participation à tous les degrés de la nation à la guerre."

LE CANADA APPROUVE LE NOUVEAU TRAITÉ

Les négociations récentes avec le Chili et le Pérou touchent de près aux intérêts du Dominion.

Le gouvernement du Canada vient d'approuver un traité conclu, ces jours derniers, par la Grande-Bretagne avec le Chili et le Pérou; ce traité pourvoit à la création d'une commission de paix. Les traités en question sont analogues à ceux conclus entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis à Washington, au mois de septembre 1914.

Ils stipulent que toutes les disputes entre les parties, autres que celles dont le règlement est prévu et exécuté par des conventions déjà existantes, doivent, en cas de la faillite des méthodes diplomatiques de règlement, être référées à une commission internationale permanente pour en faire enquête et rapport; et les puissances s'engagent à ne pas déclarer la guerre avant la soumission du rapport. Le traité stipule que la commission sera composée de cinq membres, dont un de chaque pays choisi par son propre gouvernement, un choisi par chaque gouvernement, d'un troisième pays, et un cinquième membre, citoyen d'un pays neutre, dont le choix est ratifié par les deux parties.

Le traité déclare en plus qu'advenant le cas où le gouvernement britannique de la Grande-Bretagne trouve que les intérêts britanniques affectés dans la dispute ne sont pas principalement du domaine du Royaume-Uni, mais surtout du domaine des états autonomes, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique-Sud et Terre-Neuve, le gouvernement de Sa Majesté sera libre de choisir comme son délégué à la commission internationale d'enquête, un homme qui n'est pas citoyen du Royaume-Uni mais qui représente le dominion immédiatement intéressé.

UTILISATION ECONOMIQUE DU LIGNITE DE L'OUEST

Le combustible de l'avenir pourrait être l'antracite artificiel fait de lignite mis en briquettes. Ce charbon est abondant dans les provinces des prairies et pourrait être utilisé avec avantage.

Ce fait frappant que la province de l'Alberta contient 88 p. 100 du charbon du Canada se dégage d'une foule de renseignements intéressants contenus dans: "Les combustibles de l'Ouest canadien et leur utilisation", par James White, F.R.S.C., M.E.T.C., assistant du président de la Commission de conservation. Cette étude fut lue par M. White à la seconde réunion professionnelle du "Engineering Institute of Canada", à Saskatoon, Saskatchewan, au mois d'août 1918, et une édition révisée vient d'en être publiée par la Commission de conservation.

ANTHRACITE ARTIFICIEL.

Une grande partie de l'étude est consacrée à montrer comment le charbon lignite peut être utilisé dans la fabrication de briquettes ou d'antracite artificiel. Tel que démontré dans le travail de M. White, 93 p. 100 des réserves de charbon connues de l'Ouest, et près de 71 p. 100 des réserves probables sont composées de lignite ou de charbon sous-bitumineux. L'auteur indique la nécessité de produire un charbon égal à l'antracite en valeur calorifique et en commodité de manipulation.

"On a prouvé, lit-on dans ce travail, que lorsque les conditions redeviendront normales le prix du charbon dur diminuera. Cependant un examen des prix en vigueur depuis 25 ans, et le fait qu'avec le taux actuel de la consommation les mines de charbon des Etats-Unis seront épuisées d'ici un siècle, indiquent que la théorie du charbon bon marché après la guerre est fallacieuse. Même avant la guerre la production

du charbon diminuait d'environ 1 p. 100 par année.

"La mise en briquettes du lignite carbonisé promet de fournir de l'antracite artificiel. Dans la fabrication de briquettes de cette nature le lignite est chauffé en four fermé, pour en chasser l'humidité et les parties volatiles. La matière carbonisée qui reste est une sorte de coke, contenant environ deux fois plus de carbone que la matière première. Ce produit est mêlé avec une substance liante, et pressé en briquettes dans une machine. Subséquentement, les briquettes sont chauffées elles aussi pour que la substance liante qu'elles contiennent soit aussi transformée en coke."

L'étude que nous résumons ici évalue à 1,193,774,342,000 de tonnes les réserves de charbon de l'Ouest, presque toutes constituées de lignite, et favorise la transformation de ce charbon en briquettes, comme étant la meilleure façon de l'utiliser. Elle s'exprime ainsi sur ce point:

"Comme on le sait, le lignite est difficile à transporter sans pertes considérables, parce qu'il s'écrase et se réduit en poussière. On le mine en gros blocs, mais sous l'action de l'air ces blocs se désagrègent rapidement. Cette désagrégation est due pour une large part à l'évaporation des 25 p. 100 d'humidité que contient le lignite, ce qui amène l'éclatement des blocs et, avec le temps, leur pulvérisation complète."

COÛT DES BRIQUETTES.

Le conseil des recherches, d'après M. White, a calculé qu'un établissement d'une capacité de 30,000 tonnes,

pourrait produire les briquettes à raison de \$7.75 la tonne, étant admis que la quantité de lignite nécessaire à la fabrication d'une tonne de briquettes ne coûterait pas plus que \$1.12½. Il faut deux tonnes de lignite, moitié en poudre, moitié en bloc, pour produire une tonne de briquettes et si la production de charbon pulvérisé était insuffisante, rendant nécessaire l'utilisation d'une plus forte proportion de charbon miné, le coût en serait légèrement augmenté.

Aux Etats-Unis, en 1916, la production de briquettes de toutes natures, d'après le travail résumé ici, a été de 295,155 tonnes, tandis qu'elle s'élevait à 406,856 tonnes en 1917. En 1916, l'établissement de Bankhead, Alberta, a produit 82,249 tonnes de briquettes.

AUTRES EMPLOIS DU LIGNITE.

M. White montre ensuite que le charbon de terre pulvérisé est aussi utilisé dans les fonderies de cuivre et autres industries, qu'il sert à la fabrication du coke et de divers sous-produits tels que le goudron; des huiles anilines, dont on tire les teintures anilines, de l'ammoniaque liquide d'où provient la sulphate d'ammoniaque, un fertilisant de grande valeur, etc.

"Le prix incessamment croissant de l'antracite et la diminution des réserves de ce précieux combustible, déclare l'auteur, soulignent les avertissements que nous a donné de temps à autre la Commission de conservation, d'utiliser de plus en plus nos forces hydrauliques, pour diminuer la consommation du charbon importé, ou pour échanger contre du charbon dans les moments de besoin."

Suivant M. White, aucun établissement n'a encore fabriqué de briquettes de lignite sur une base commerciale, mais sur la recommandation du Conseil des recherches le gouvernement a approprié à cette fin \$200,000 auxquels les gouvernements de la Saskatchewan et du Manitoba doivent ajouter chacun \$100,000.

En temps normal, la consommation de charbon du Canada se compose de 48 p. 100 de charbon du pays et de 52 p. 100 de charbon importé. Durant l'année 1917, les provinces des prairies et la Colombie-Anglaise ont produit 7,525,701 tonnes de charbon, soit 53.58 p. 100 de la production totale du Canada. Durant l'année finissant le 31 mars 1917, on a importé en Colombie-Anglaise dans les provinces des prairies et dans cette partie de l'Ontario située à l'ouest du lac Supérieur, 2,849,224 tonnes de charbon.

La Belgique doit obtenir sa restauration complète.

Lord Northcliffe a écrit récemment dans le "Times": "La Belgique doit obtenir sa restauration complète dans tous les sens: territoriale, économique et politique: les machines enlevées doivent être remplacées, ainsi que les dépôts en banque qui ont été volés et la théorie du "gage" doit disparaître pour toujours."

Tourbières du Manitoba.

La division des Mines a fait examiner dix-huit dépôts tourbeux dans le Manitoba et vient de publier qu'en fait de motte à brûler, les tourbières du district de la rivière Winnipeg contiennent 1,860,000 tonnes, avec 25 p. 100 d'humidité.

LES RICHES HOUILLÈRES DU CANADA.

Le tableau ci-dessous montre les énormes ressources en charbon de l'Ouest canadien, et le pourcentage des réserves totales de charbon du Canada contenu dans chaque province. Une forte proportion des houillères de l'Ouest est cependant constituée de lignite et de charbon sous-bitumineux, qui ne peuvent être employés avec avantage qu'après avoir été mis en briquettes.

Quantité totale de charbon dans l'Ouest.	Tonnes.	Pour cent.
Manitoba.....	150,000,000	0.1
Saskatchewan.....	59,812,000 000	6.1
Alberta.....	1,059,927,400,000	88.8
Colombie-Britannique.....	78,874,942,000	5.0

Durant l'année 1917, la production de charbon dans l'Ouest canadien, et le pourcentage de cette production par rapport à la production totale du pays ont été comme suit:

	Tonnes.	Pour cent.	Valeur.
Saskatchewan.....	355,445	2.53	\$ 662,451
Alberta.....	4,736,368	3.72	14,153,685
Colombie-Britannique.....	2,433,888	17.33	8,235,716
	7,525,701	23.58	\$23,051,852

NOUVEAU MANITOBA, TERRE DE L'AVENIR

Une région bien minéralisée connue sous le nom de district de Beaver-Lake est, dit-on, bien pourvue de houille blanche—Autres ressources.

20,000,000 DE TONNES DE SULFITE.

L'addition de territoire concédée à la province du Manitoba en 1912 a triplé son territoire d'origine; elle lui a donné des milliers de milles de parcours des deux plus grandes rivières qui se jettent dans la baie d'Hudson, et la plus grande partie d'une nouvelle région minière. C'est cette nouvelle partie de la province que sous le nom de "Nouveau Manitoba" décrit une brochure de 43 pages, avec deux cartes et quinze illustrations, publiée récemment par le département de l'Intérieur du Dominion du Canada.

La plupart ne voient dans le Manitoba que les 75,000 milles carrés de la "région fertile", mais il faut maintenant corriger ce jugement et ajouter au territoire de cette province 250,000 milles carrés d'un pays rempli de ressources à peine explorées en minerais, bois, fourrures, poissons et forces hydrauliques.

Dans ce "Nouveau Manitoba" se déploie sur pleine longueur 424 milles de chemin de fer qui, à la connaissance même de l'univers entier, ont été construits par le gouvernement canadien pour relier les immenses champs de blé de l'Ouest avec la baie d'Hudson. Le terminus occidental de ce chemin de fer se trouve dans la ville toujours grandissante de Le Pas qui est également le terminus du maintenant chemin de fer d'Etat, le Canadien-Nord, à 483 milles de Winnipeg.

Parallèlement au chemin de fer de la Baie-d'Hudson se trouve la région nouvellement ouverte et si riche en minerais de Beaver-Lake, de même que le district minier de Le Pas, la frontière qui sépare le Manitoba et la Saskatchewan passant entre les deux. Le capitaliste qui s'intéresse aux mines trouvera dans cette brochure une foule de détails concernant l'étendue de la région, son accessibilité, ses forces hydrauliques, les résultats que certains syndicats pionniers y ont déjà obtenus, et de nombreux renseignements sur les gisements de sulfite et de quartz aurifères qui y attendent les chercheurs. Le lecteur y trouve cette réconfortante garantie que l'auteur, absolument désintéressé, en groupant les faits les plus attrayants, n'a fait que dire "la vérité et toute la vérité". Ainsi les 20,000,000 de tonnes de sulfite mises à nu, ou les 9,000 tonnes de minerais transportés avec profit à la fonderie, au moyen de tracteurs "caterpillars" de barges et par chemin de fer sur une distance de 12,000 milles, de même que le minéral de "Moosehorn" donnant une moyenne de \$80 par tonne, dont il est question dans la brochure, peuvent être acceptés comme des faits réels.

NOTRE COMMERCE AVEC L'AUSTRALIE.

Le rapport du ministre des Douanes pour l'exercice financier clos le 31 mars 1917, contient des chiffres intéressants concernant le commerce du Canada avec l'Australie pour les exercices de 1913 à 1917. La valeur du grand total des marchandises imposables importées d'Australie, pour consommation domestique, a été: en 1913, \$251,414; en 1914, \$455,570; en 1915, \$191,320; en 1916, \$32,678; en 1917, \$166,012. La valeur du grand total des marchandises importées en franchise d'Australie, pour consommation domestique, a été: en 1913, \$191,967; en 1914, \$257,541; en 1915, \$220,885; en 1916, \$1,030,074; en 1917, \$596,101. Les articles exportés en Australie pendant la même période ont été évalués à \$3,996,387 en 1913, \$4,713,594 en 1914, \$5,552,686 en 1915, \$7,773,209 en 1916, et \$6,576,725 en 1917.

La brochure traite aussi avec force détails la question de la force hydro-électrique nécessaire pour développer la région et qu'on y peut trouver sur place. La branche des forces hydrauliques du Dominion démontre qu'il s'en trouve en quantité considérable dans la région. Le surplus pourra être un jour employé pour la fabrication de la pâte de bois, quand on entreprendra l'exploitation des forêts qui, nous l'apprenons avec étonnement, couvrent, dans ce nouveau pays, une étendue égale aux trois quarts du territoire du Manitoba. Ces forêts, qui sont pour la plupart de seconde croissance, n'ont pas une très grande valeur, mais peuvent fournir de très grandes quantités de bois de pulpe.

Le paragraphe sur les fourrures, reliant dans ce nouveau pays du nord les noms des poètes avec les relations fabuleuses et l'histoire de trois cents ans de découvertes, est d'une excellente lecture, sans compter que les faits commerciaux qui forment l'histoire de cet "héritage de richesse" devraient vivement intéresser ceux qui fréquentent les marchés de fourrures de St-Louis ou de Londres.

Le poisson blanc pris par nos pêcheurs islandais dans le lac Winnipeg constitue depuis un plat favori au Canada et aux Etats-Unis, et il est bon d'apprendre que le "Nouveau Manitoba" est rempli de lacs comme celui de Winnipeg, foisonnant de poissons blancs, de truites, de brochets, etc., et que sur une ligne de côtes de 400 milles dans la baie d'Hudson on peut se procurer de la viande de baleine et du poisson d'eau salée lorsque la viande de bœuf devient hors d'atteinte.

En disant que les climats d'hiver et d'été et que le pittoresque de cette terre du nord maintenant accessible possèdent tous les avantages naturels du Parc Algonquin et des Mille Îles, mais sur une plus grande échelle, l'auteur donne le coup de grâce à un grand nombre d'idées fausses. Le vague tableau d'une plaine monotone, marécageuse, veuve d'arbres, est remplacé par un autre où se retrouvent les vives couleurs des tigris, des baies rouges et mûres, du vert des sapins, du rouge granitique des falaises, des aurores boréales; il est remplacé par un tableau réunissant tout ce qui attire le canotier et le sportsman.

Un appendice donne un résumé des règlements concernant la chasse, les eaux, les bois et les mines.

Cette brochure est adressée gratuitement à ceux qui en font la demande au surintendant de la branche des renseignements sur les Ressources Naturelles, Département de l'Intérieur, Ottawa.

Inspection du pétrole.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1918, 101,100,502.60 gallons de pétrole et de naphte ont été inspectés dans le Dominion, d'après le rapport du ministre du Revenu de l'Intérieur pour cette période.

Les contributions indirectes du Canada.

Comme l'indiquent les statistiques des revenus fédéraux pour l'exercice terminé le 31 mars 1918, le total général des contributions indirectes aux cours de l'année s'est élevé à \$29,733,415.58.

Economie pour tous.

Il n'y a pas une personne à salaire au Canada qui n'ait pas le moyen d'acheter des timbres d'économie. Ils ne coûtent que 25 cents chacun. On peut s'en procurer à toutes les banques, aux bureaux de poste et aux principales gares de chemins de fer.

LE DROIT DE MINER DANS LE HAVRE DE SYDNEY, N.-E.

La Nova-Scotia Steel & Coal Co. est autorisée à se servir du territoire de la Dominion Coal Co.

CLAUSES COMPENSATOIRES.

Par un arrêté en conseil du 24 décembre 1918, la Nova Scotia Steel and Coal Co. est autorisée à miner du charbon dans certains terrains, dans le port de Sydney, appartenant à la Dominion Coal Co. Dans sa décision le gouvernement adopte les principales recommandations de M. C. A. Magrath, directeur d'exploitation minière dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. Il est donc permis à la Nova Scotia Steel d'entrer dans deux sections de baux à ferme de la compagnie Dominion; l'une de 4,000 pieds sur 1,000 environ et l'autre de 8,000 pieds sur 500 à peu près. Le gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse doit recevoir les droits régalien ordinaires de 12½ cents la tonne. Outre cela, il faudra payer à la Dominion Coal Co. telle compensation que "le Gouverneur en conseil" pourra par la suite déterminer.

Le texte de l'ordonnance se lit comme suit:

Attendu que le ministre intérimaire du Commerce a soumis à Son Excellence en conseil un rapport du directeur des opérations des mines de houille concernant le projet d'obtenir une production plus forte de houille dans la province de la Nouvelle-Ecosse par la mise en exploitation de certains dépôts de la Dominion Coal Company contigus aux terrains exploités par la Nova Scotia Steel and Coal Company et que le ministre approuve la décision ainsi rendue.

Cette décision est basée sur avis, enquête et témoignages entendus de la part des compagnies intéressées et sur l'intérêt public.

Et attendu que le Gouverneur en conseil est autorisé par la loi des mesures de guerre, 1914, durant la période de guerre, invasion ou insurrection, réelle ou présumée, à faire et permettre de faire tels actes et choses, et à faire de temps à autre tels règlements et ordonnances que le Gouverneur général en conseil pourra, à cause de l'existence, réelle ou présumée, de guerre, invasion ou insurrection, juger nécessaires ou utiles à la sécurité, défense, paix, ordre et prospérité du Canada; et pour plus de sûreté, ces pouvoirs s'étendent, entre autres sujets énumérés, à l'appropriation, contrôle, confiscation et disposition de propriétés et à leur usage;

Et attendu que le ministre intérimaire du Commerce décide qu'il est nécessaire ou utile, pour exercer ladite autorité, de faire les règlements et ordonnances ci-dessous;

En conséquence, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, par et en vertu des pouvoirs conférés au Gouverneur en conseil par la loi des mesures de guerre, 1914, d'autoriser les dispositions suivantes, lesquelles sont par les présentes sanctionnées:

1. Sa Majesté, par le droit de son gouvernement du Canada, aura le droit, aux fins d'augmenter l'approvisionnement de combustible, d'entrer en possession de, miner, exploiter et prendre du charbon, de la couche connue localement sous le nom de la mine Sydney, maintenant ouverte par la pente Florence de la Nova Scotia Steel and Coal Company, et des niveaux du puits Princess de ladite compagnie et leur exploitation existante, dans ces parties des terrains houillers de la Dominion Coal Company décrites plus particulièrement comme suit:

(a) Toute cette partie du bail n° 14-60-54, indiquée sur un plan du re-

gistre dans le bureau du commissaire des mines à Halifax, Nouvelle-Ecosse, et plus particulièrement décrite comme suit: A partir d'un point dudit bail n° 14-60-54; ledit point étant l'intersection des bornes nord et est des baux ou baux exploités par la Nova Scotia Steel and Coal Company par ses mines Florence et Princess; lesdites bornes nord et est partant dudit point dans des directions ouest et sud respectivement; de là, vers le nord une distance de 1,000 pieds le long de ladite borne est, projetées dans la même direction nord, puis vers l'ouest et parallèles à ladite borne nord une distance de 4,290 pieds, de là vers le sud et parallèle à ladite borne est se dirigeant vers le nord sur une distance de 1,000 pieds plus ou moins vers la borne nord, puis vers l'est le long de ladite borne nord une distance de 4,290 pieds plus ou moins au point de départ et contenant une superficie de 98½ acres, plus ou moins, et indiquée comme Partie n° 1 sur le plan annexé.

(b) Toute cette partie d'un bail contrôlé par la Dominion Coal Company dans le port de Sydney, contiguë à une section triangulaire, connue localement sous le nom du "foc" (jib); ledit foc se trouvant adjacent à la limite sud desdits baux ou baux de la Nova Scotia Steel and Coal Company mentionnés dans le paragraphe (a) ci-dessus; et qu'on pourrait décrire plus en détail comme suit: A partir de l'intersection de la borne sud du "foc" et de la borne est desdits baux ou baux de la Nova Scotia Steel and Coal Company se dirigeant vers le sud dans le même sens, puis vers le sud le long de la continuation de ladite borne est sur une distance de 500 pieds, puis vers l'ouest et parallèle à la borne sud du "foc", une distance de 7,920 pieds, puis vers le nord et parallèle à ladite borne est se dirigeant vers le sud sur une longueur de 500 pieds plus ou moins jusqu'à la borne sud du "foc", puis vers l'est, le long de ladite borne sud du "foc", une distance de 7,920 pieds plus ou moins jusqu'au point de départ, et contenant 90½ acres, plus ou moins, et indiquée comme Partie n° 2 sur le plan annexé;

Pourvu, toutefois, que les niveaux existants de la Nova Scotia Steel and Coal Company ne soient pas prolongés dans la Partie n° 1 susmentionnée de ladite pente Florence vers le nord sur une distance dépassant 500 pieds jusqu'à ce que la houille tribulaire desdits niveaux ait été raisonnablement exploitée ou épuisée, une condition que le commissaire des mines pour la province de la Nouvelle-Ecosse sera le seul juge à régler dans l'intérêt de l'exploitation économique, alors que chaque niveau pourra être prolongé davantage dans ladite Partie n° 1.

2. Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse aura droit de recevoir de Sa Majesté les droits régalien payables quant au charbon tiré et approprié en vertu de cette ordonnance, et de plus Sa Majesté paiera à la Dominion Coal Company pour ledit charbon une compensation dont la valeur sera fixée, telle que le Gouverneur général en conseil pourra par la suite déterminer, lesdits droits devant être fixés et payés trimestriellement à la Dominion Coal Company.

3. En sus, Sa Majesté devra compenser ou dédommager la Dominion Coal Company pour tout dommage causé à sa propriété par tout travail insouciant, inhabile et mal avisé.

4. La production dans le bureau d'enregistrement à Sydney, Nouvelle-Ecosse, d'une copie certifiée de cette ordonnance suffira pour investir Sa Majesté des droits, pouvoirs et usage ci-dessus mentionnés, et Sa Majesté pourra aussitôt entreprendre l'exécution des pouvoirs conférés, soit directement par ses fonctionnaires, agents ou serviteurs, ou elle pourra, à telles conditions approuvées par le Gouverneur général en conseil, assigner et transférer lesdits pouvoirs à la Nova Scotia Steel and Coal Company.

5. Les pouvoirs conférés par cet ordre pourront être exercés tant que la loi des mesures de guerre de 1914 restera en vigueur et effet.

Commission géodésique.

Le total des nivellements exécutés par la Commission géodésique du Canada comprend actuellement 9,700 milles, et environ 2,500 repères ont été établis, d'après le rapport annuel du ministre de l'Intérieur.

LA GUERRE A FAIT DÉCROÎTRE LE NOMBRE DES IMMIGRANTS

L'AUGMENTATION DE LA POPULATION EST ARRÊTÉE PAR LES HOSTILITÉS

Au cours de l'année se terminant le 31 mars 1914, 384,878 personnes s'établirent au pays, tandis qu'au cours de l'exercice financier de 1917, ce chiffre tomba à 75,374.

La guerre a causé une forte décroissance dans l'immigration normale au Canada, si nous en jugeons par les renseignements fournis à ce sujet par le ministère de l'Immigration et de la Colonisation. Au cours de l'exercice qui précède la guerre, l'exercice qui se termine le 31 mars 1914, l'immigration au Canada atteignit le chiffre de 384,878. Sur ce nombre 142,622 personnes sont venues du Royaume-Uni, 107,530 des Etats-Unis et 134,726 des autres pays. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 1915, l'immigration de la Grande-Bretagne tomba à 42,276, celle des Etats-Unis à 59,799, et celle des autres pays à 41,734. Les chiffres de l'exercice suivant accusent une forte diminution. Le nombre total d'immigrants venus au Canada au cours de cette année n'est que 48,537. De ceux-ci, seulement 8,764 vinrent du Royaume-Uni, les Etats-Unis nous en envoyèrent 36,937 et les autres pays seulement 2,936. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 1917, l'immigration britannique au Canada décroît encore, le chiffre n'en est que de 8,282, tandis que les Etats-Unis doublent presque leur chiffre de l'année précédente en nous envoyant 61,389 immigrants, et les autres contribuèrent 5,703 personnes au grand total des immigrants venus au Canada au cours de l'année.

Pendant les sept mois se terminant le 31 octobre 1918, il est venu 57,685 immigrants au Canada. Au cours de tout l'exercice 1918, le Canada a reçu 79,074 immigrants, dont 3,178 seulement vinrent du Royaume-Uni, tandis que 71,314 vinrent des Etats-Unis et 4,582 des autres pays. Durant les sept mois terminés le 31 octobre 1918, 31,159 personnes ont immigré au Canada. De ce nombre seulement 2,258 personnes venaient du Royaume-Uni, 24,499 nous sont venues des Etats-Unis et 3,402 des autres pays.

L'immigration du Royaume-Uni au Canada, au cours de la dernière année normale avant la guerre, atteignait un total de 142,622 personnes, dont 102,122 venues d'Angleterre, 29,182 d'Ecosse, 9,585 d'Irlande et 1,787 du pays de Galles. Au cours de l'exercice suivant, le chiffre de l'immigration venue de l'Angleterre tomba à 30,807, et seulement 8,346 écossais, 3,525 irlandais et 598 gallois vinrent au Canada. Durant l'exercice qui se termina le 31 mars 1916, le nombre des immigrants venus d'Angleterre tomba à 5,857, celui de l'Ecosse à 1,887, et seulement 818 irlandais et 102 gallois immigrèrent au Canada. Au cours de l'exercice terminée le 31 mars 1917, le total des immigrants des Iles-Britanniques comprenait 5,174 personnes venues

IMMIGRATION PAR NATIONALITÉS.

L'immigration par nationalité, à partir de la fin de l'exercice financier de 1914 jusqu'au 31 octobre 1918, a été telle que suit:

Exercice financier.	Anglais.	Américains.	Autres.
1915.....	43,276	59,799	41,734
1916.....	8,664	36,937	2,936
1917.....	8,283	61,389	5,703
7 mois ter. le 31 oct. 1918	2,258	25,499	3,402

d'Angleterre, 2,062 venues d'Ecosse, 958 venues d'Irlande et 88 du pays de Galles. Pendant l'exercice terminé le 31 mars 1918, des 3,178 immigrants britanniques qui sont venus au Canada, 2,477 venaient d'Angleterre, 473 d'Ecosse, 174 d'Irlande et 54 du pays de Galles. Au cours des sept mois se terminant le 31 octobre 1918, seulement 2,258 habitants de la Grande-Bretagne immigrèrent au Canada—1,851 anglais, 310 écossais, 66 irlandais, et 31 gallois.

Sur un total de 134,726 immigrants venus des autres pays au cours de la dernière année normale avant la guerre, celle de 1913-14, 24,485 étaient russes, 4 doukhobors, 3,123 finlandais, 871 danois, 292 islandais, 1,647 norvégiens, 3,435 suédois, 193 serbes, 1,138 espagnols, 269 suisses, 187 turcs, 16 arabes, 139 arméniens, 5 égyptiens, 278 syriens. Au cours de l'exercice suivant, 1914-15, sur un total de 41,734 immigrants venus des pays européens, 5,021 étaient russes, 459 finlandais, 326 danois, 145 islandais, 788 norvégiens, 916 suédois, 220 serbes, 755 espagnols, 209 suisses, 33 turcs, 36 arméniens, 79 syriens. L'exercice 1915-16 vit entrer au pays 2,936 européens, dont 40 russes, 139 finlandais, 167 danois, 15 islandais, 232 norvégiens, 177 suédois, 6 serbes, 11 espagnols, 42 suisses et 3 syriens.

CHIFFRES POUR 1916-17.

L'exercice suivant, celui de 1916-17, nous amena une immigration du continent de 5,703 personnes, y compris 25 russes, 249 finlandais, 145 danois, 9 islandais, 303 norvégiens, 332 suédois, 1 serbe, 76 espagnols, 30 suisses, 5 turcs, 3 arméniens et 9 syriens. Au cours de l'exercice 1917-18, 4,583 personnes immigrèrent du continent européen; parmi les immigrants on trouve 42 russes, 113 finlandais, 74 danois, 3 islandais, 235 norvégiens, 156 suédois, 23 espagnols, 12 suisses, 2 arméniens et 2 syriens.

Durant l'exercice 1913-14, 1,727 chinois, 24,722 japonais, et 11,252 hin-

EFFETS DE LA GUERRE SUR L'IMMIGRATION

La décroissance de l'immigration causée par la guerre est indiquée par les chiffres suivants:

Total de l'immigration au Canada, année terminée le 31 mars 1914.....	384,878
Total de l'immigration au Canada, année terminée le 31 mars 1915.....	114,789
Total de l'immigration au Canada, année terminée le 31 mars 1916.....	48,537
Total de l'immigration au Canada, année terminée le 31 mars 1917.....	75,374
Total de l'immigration au Canada, année terminée le 31 mars 1918.....	79,074
Total de l'immigration au Canada, pour les sept mois terminés le 31 octobre 1918.....	31,159

Le total de l'immigration pour les sept mois se terminant le 31 octobre 1918 accuse une diminution de 46 pour 100 sur le total de l'immigration au cours des sept mois correspondants terminés le 31 octobre 1917.

dous ont immigré au Canada. Au cours de l'exercice 1914-15, 4,048 chinois, 6,228 japonais et 3,107 hindous sont entrés au pays. Les chiffres de l'exercice 1915-16 sont les suivants: 1 chinois seulement immigra au Canada, 388 japonais et 65 hindous. En 1916-17, 758 japonais et 138 hindous immigrèrent au Canada, mais pas de chinois. L'année suivante pas un seul chinois ne vint au pays, et seulement 113 japonais et 32 hindous y vinrent.

INSCRIPTIONS DE HOMESTEADS.

Au cours de l'exercice de 1914, il y eut 31,829 inscriptions de homesteads faites par des immigrants venus au Canada, dont 3,894 étaient anglais, 966 écossais, 406 irlandais, 7,293 américains, et 8,139 venaient du continent européen. En 1915, on fit 24,088 inscriptions de homesteads à la demande d'immigrants, dont 2,974 étaient anglais, 800 écossais, 363 irlandais, 4,334 américains et 6,881 européens. Durant l'année 1916, les inscriptions de homesteads faites à la demande d'immigrants tombèrent à 17,030; ces demandes avaient été faites par 2,374 anglais, 700 écossais, 314 irlandais, 2,435 américains et 889 européens. Pendant l'année 1917, le nombre des inscriptions continua à diminuer, on n'en compte que 11,199, dont 1,469 avaient été faites par des anglais, 496 par des écossais, 194 par des irlandais, 1,734 par des américains et 2,132 par des européens. Au cours de l'année 1918, le nombre total des inscriptions de homesteads est descendu au chiffre peu élevé de 8,139, dont 888 ont été faites par des anglais, 285 par des écossais, 142 par des irlandais, 2,094 par des américains et 1,094 par des immigrants européens.

IMMIGRANTS ENTRÉS PAR LES PORTS OCÉANIQUES.

Du total des immigrants entrés au Canada par les ports océaniques au cours de l'exercice 1913-14, 277,348 en tout, 57,633 étaient cultivateurs ou garçons de ferme, 102,729 étaient ouvriers, 51,323 étaient machinistes, 17,424 commis, négociants, etc., 4,687 mineurs et 21,476 domestiques.

Du total des immigrants venus des Etats-Unis au cours de la même période, 107,530 en tout, 37,502 étaient fermiers ou garçons de ferme, 19,983 ouvriers, 20,386 machinistes, 5,423 commis, négociants, etc., 1,868 mineurs et 2,987 domestiques. Des immigrants venus au Canada par la voie des ports océaniques en 1914-15, 85,010 en nombre, 18,413 étaient cultivateurs ou garçons de ferme, 29,112 ouvriers, 12,517 machinistes, 4,175 commis, négociants, etc., 1,462 mineurs et 8,239 domestiques. Des 59,799 américains immigrés au pays durant la même année, 21,819 étaient cultivateurs ou garçons de ferme, 9,278 ouvriers, 12,538 machinistes, 2,381 commis, négociants, etc., 618 mineurs et 2,371 domestiques. Des 11,600 immigrants entrés au pays par les ports océaniques pendant l'exercice 1915-16, 2,399 étaient cultivateurs ou garçons de ferme, 1,041 ouvriers, 1,224 machinistes, 666 commis, négociants, etc., 116 mineurs et 1,688 domestiques. Des 36,937 immigrants venus des Etats-Unis pendant la même année, 12,083 étaient fermiers ou garçons de ferme, 4,801 ouvriers, 8,341 machinistes, 1,287 commis, négociants, etc., 308 mineurs et 1,838 domestiques. En 1916-17, parmi les 13,985 immigrants qui sont entrés au Canada par des ports océaniques, 1,893 étaient des cultivateurs ou des garçons de ferme, 1,884 des ouvriers, 2,050 des machinistes, 703 des commis, négociants, etc., 88 des mineurs et 2,639 des domestiques.

FERMIERS VENUS DES ETATS-UNIS.

Parmi les 61,389 immigrants venus des Etats-Unis au cours de la même période, on compte 20,822 fermiers ou garçons de ferme, 9,267 ouvriers, 14,904 machinistes, 2,632 commis, négociants, etc., 828 mineurs et 1,804 domestiques. Des 7,760 immigrants entrés au pays par des ports océaniques durant l'exercice 1917-18, il y avait 802 agriculteurs, 1,116 ouvriers, 674 machinistes, 307 commerçants, 46 mineurs et 555 domestiques. Parmi les 71,314 immigrants américains venus

[Suite à la page 9.]

La guerre a fait décroître le nombre des immigrants.

[Suite de la page 8.]

au pays pendant cette période, 28,103 étaient agriculteurs, 14,010 ouvriers, 10,885 machinistes, 3,031 commis, négociants, etc., 747 mineurs et 1,733 domestiques.

GARÇONS ORPHELINS VENUS DE GRANDE-BRETAGNE.

Des chiffres fournis par M. G. Bogue Smart, inspecteur en chef de l'immigration chez les enfants anglais, ministère de l'Immigration et de la Colonisation, démontrent que 9,875 de ces garçons se sont enrôlés volontairement dans l'armée canadienne au cours de la guerre. Les archives du ministère de l'Immigration indiquent que ces jeunes soldats ont gagné leur quote-part d'honneurs sur le champ de bataille, y compris un nombre considérable de décorations pour grande bravoure. Plusieurs qui se sont enrôlés comme simples soldats sont devenus plus tard officiers.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1918, on a reçu 17,916 demandes de la part de fermiers canadiens et d'autres personnes qui désiraient s'assurer les services de garçons des orphelinats d'Angleterre, mais par suite de l'état de guerre, il n'y a pas eu d'immigration de ces enfants au cours de l'année.

Depuis que l'on a commencé ce travail en 1869, on a fait venir au Canada 73,524 enfants des deux sexes, dont la grande majorité venaient des refuges Barnado, et d'après M. Smart tous, sauf un très petit nombre, sont devenus d'excellents citoyens. De ces enfants les deux tiers environ étaient des garçons, car la demande de ceux-ci par les fermiers et autres personnes est plus considérable que le nombre de garçons disponibles. Au cours de l'année 1911-12, il y eut 31,040 demandes de garçons, mais l'immigration totale des enfants n'atteignit que le chiffre de 2,689. L'année suivante on envoya au pays 2,643 enfants, et on reçut 33,493 demandes. En 1913-14, 32,417 personnes demandèrent de ces jeunes immigrants, mais il n'en vint que 2,318 au Canada. L'année suivante on reçut encore plus de 30,000 demandes, mais seulement que 1,799 enfants furent envoyés au pays. Au cours des années 1915-16 et 1916-17, seulement 1,072 enfants furent envoyés tandis que les demandes étaient presque aussi considérables que les années précédentes.

Comme presque tous ces garçons apprennent à cultiver la terre, au moins 75 pour 100, — ces chiffres sont tirés des statistiques du ministère de l'Immigration — deviennent des cultivateurs plus tard.

En attirant l'attention sur le grand nombre de ces garçons qui se sont enrôlés, M. Smart faisait remarquer que si on déduisait du total des immigrants tous ceux qui pour une quantité de raisons n'étaient pas aptes au service, on verrait que presque tous les garçons qui étaient bons pour le service se sont enrôlés.

Locomotives et charbon.

Près d'un tiers de tout le charbon brûlé au Canada est pris par les locomotives. D'après une brochure récente publiée par la Commission de conservation, celles-ci auraient employé, en 1916, 8,677,354 tonnes, soit 29.1 p. 100 de la consommation totale.

SOUSSIONS POUR UN QUAI D'ARSENAL.

Des soumissions cachetées, portant à l'endos "Soumission pour le quai de l'arsenal d'Esquimalt, C.-B.", et adressées à M. R. C. Desrochers, secrétaire du département des Travaux publics, Ottawa, seront reçues à ce bureau, jusqu'à midi, le vendredi, 24 janvier 1919, pour la reconstruction du quai de l'arsenal à Esquimalt, C.-B.

Les plans et la formule de contrat, de même que les spécifications et des formules de soumission peuvent être obtenus de ce département, du bureau de l'ingénieur de district, à Victoria, C.-B., ou aux bureaux de poste de Vancouver et d'Esquimalt.

Aucune soumission ne sera considérée qui ne sera pas faite sur des blancs fournis par ce département et conformément aux conditions énoncées sur ceux-ci.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté d'une banque incorporée, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics et pour un montant égal à 10 pour 100 de la soumission. Des obligations de guerre du Dominion, ou un chèque comme ci-dessus et des obligations du Dominion ensemble, seront acceptés comme garanties.

Note.—Des plans sur papier bleu (blue prints) peuvent être obtenus de ce département contre le dépôt d'un chèque accepté de \$20.00 payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce dépôt sera remboursé sur présentation d'une soumission régulière.

Département des Travaux publics, Ottawa, le 21 décembre 1918.

INFORMATIONS BELGES.

La Belgique et le Grand Duché de Luxembourg.—Les chemins de fer hors du contrôle allemand.

La "Nation Belge" publie: "Nous possédons un droit de priorité sur les chemins de fer grands-ducaux. Avant 1870, une convention franco-belge grand-ducale, avait stipulé que les chemins de fer de l'Est exploiteraient pendant un certain nombre d'années les lignes de Guillaume-Luxembourg. A l'expiration de la convention, l'exploitation devait faire retour aux chemins de fer de l'Etat Belge. Par le traité de Francfort, l'Allemagne exigea que la compagnie d'Alsace-Lorraine fut substituée à la compagnie de l'Est. La convention expirait en 1914 et son exécution fut demandée par notre pays à l'Allemagne. Faute d'être soutenu par la diplomatie étrangère qui ne voulait "pas d'affaires" nous dûmes nous incliner devant la réponse de l'Allemagne, qui déclarait ne pouvoir nous remettre les chemins de fer, sous le prétexte que nous étions incapables de les défendre en cas de guerre."

Valeur comparative du bois de chauffage.

M. James White, président adjoint et sous-chef de la Commission de conservation, vient de publier une intéressante étude sous le titre de "Combustibles au Canada". Dans cette brochure, entre autres statistiques, on trouve des données quant à la valeur comparative du bois de chauffage. D'après un rapport des laboratoires des produits forestiers de Montréal, pour évaluer la valeur d'une tonne de charbon anthracite, il faudrait, en bois sec, une corde de bouleau, 1.15 corde de mélèze, 1.20 corde de sapin Douglas, 1.50 corde de pin, 1.55 corde de peuplier, 1.60 corde de pruche ou 2.10 cordes de cèdre.

Timbres de guerre en vente.

Des timbres d'épargne de guerre sont actuellement en vente dans quelque 9,200 bureaux par tout le Canada. Ce chiffre se répartit comme suit: 4,900 bureaux de poste, 3,142 banques et succursales, 1,089 gares de chemins de fer. La valeur actuelle des timbres de guerre maintenant en vente est d'environ \$2,250,000.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA.

Les commissaires du Service civil donnent par le présent avis que des demandes seront reçues de la part de personnes capables de remplir les positions suivantes dans le service civil du Canada:

1. Un agent de publicité pour prendre charge du travail de publicité du département de l'Immigration et de la Colonisation à un traitement de \$4,000 par année. Les aspirants doivent être capables de préparer et diriger les campagnes d'annonces dans les journaux, revues, et journaux d'agriculture, au Canada et ailleurs, montrant les avantages de s'établir au Canada; ils doivent avoir une connaissance et la pratique de systèmes de mettre à profit les demandes d'enquête au sujet de fermes, de la production et de la circulation de cinémas, et des ressources naturelles du Canada. Ils doivent pouvoir faire des conférences, connaître personnellement des écrivains, publicistes et associations qui s'intéressent aux problèmes de colonisation au Canada.

2. Un solliciteur départemental pour le personnel du ministère des Travaux publics à un traitement de \$3,500 par année, grade A de la première division. Les aspirants doivent posséder une connaissance approfondie de la loi commerciale et de la manière de faire les contrats, et en plus avoir eu au moins dix années de pratique dans cette branche de la profession du droit.

3. Un analyste pour le personnel du laboratoire à Halifax, ministère du Commerce et de l'Industrie, grade E de la première division. Cette nomination sera provisoire à \$1,400, par année. Si le fonctionnaire donne satisfaction il sera nommé à titre permanent au traitement de \$1,700 par année, à condition qu'il subisse avec succès l'examen prescrit par l'article 9 de la loi relative aux falsifications. Les aspirants doivent être gradués d'une université reconnue, avec distinction en chimie, et doivent avoir eu après ce cours une année d'expérience en analyse chimique.

4. Un gardien de forêt en charge de la réserve Nisbet, ministère de l'Intérieur, à un traitement de \$1,400 par année. Les aspirants doivent être âgés d'au moins 21 ans et de pas plus de 45, et doivent être en bonne santé. Ils doivent être bien au courant des travaux des bois, comprenant le mesurage du bois, l'arpentage élémentaire et la construction des chemins. Ils doivent posséder une instruction assez solide et avoir assez d'initiative pour s'acquitter des affaires relatives et préparer les rapports. Le fonctionnaire devra demeurer sur la réserve dans une maison fournie par le ministère, mais il devra se procurer l'équipage nécessaire pour voyager dans la réserve.

5. Sept margeurs à l'imprimerie de l'Etat, département du secrétaire d'Etat. Les aspirants doivent être des margeurs d'expérience.

Les formules de demandes, dûment remplies, doivent parvenir au bureau de la Commission du service civil pas plus tard que le 24 janvier. On peut obtenir les formules de demande d'inscription de l'inspecteur de district des réserves forestières, Prince-Albert, Sask., du maître de poste à Halifax ou du secrétaire de la Commission du service civil, à Ottawa.

Par ordre de la Commission,
WM FORAN,
Secrétaire.
Ottawa, le 2 décembre 1918.

L'émigration des Etats-Unis aux provinces de l'Ouest.

Le bureau du commissaire de l'immigration à Winnipeg écrit qu'au cours de la semaine dernière il est venu des Etats-Unis aux provinces de l'Ouest 151 personnes possédant \$35,528 en espèces sonnantes et \$23,700 en biens meubles; contre 416 personnes, avec \$33,890 et \$24,010, respectivement, l'an dernier.

Pendant la semaine, 21 homesteads ont été souscrits dans le Manitoba, 27 dans la Saskatchewan et 23 dans l'Alberta; soit un total de 71, comparativement à 149 l'année dernière.

AUGMENTATION DE SOLDE A LA GENDARMERIE A CHEVAL

Un nouveau décret accorde une augmentation aux sous-officiers et aux gendarmes.

La solde des sous-officiers et des gendarmes de la royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest a été augmentée en vertu du décret suivant, approuvé le 24 décembre:

Le comité du Conseil privé a pris en considération un rapport daté le 20 décembre 1918, soumis par le président du Conseil privé, contenant un mémoire daté le 20 décembre 1918, que soumet le contrôleur de la royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.

Le ministre abonde dans le sens dudit mémoire et recommande, en vertu de la loi des mesures de guerre, et autrement, que la solde des sous-officiers et des hommes de la gendarmerie soit augmentée de cinquante cents par jour; cette augmentation sera accordée comme suit:

(1) Aux gendarmes célibataires, le 1er jour de janvier 1919.

(2) Aux gendarmes mariés, à la date où expire leur allocation d'absence.

Le ministre recommande en outre que le décret du 16 décembre 1918 (C.P. n° 3096) soit annulé.

Le comité demande l'approbation de ce rapport.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

REGISTRES POUR TROUPEAUX LAITIERS.

La section d'industrie laitière et de réfrigération du département de l'Agriculture vient de publier une circulaire de 8 pages donnant des instructions complètes touchant la tenue de registres pour les troupeaux laitiers. La circulaire déclare que le département paiera à tout essayeur qualifié 10 sous pour chaque épreuve Babcock faite avec des échantillons de lait, pris à même le lait mêlé de tout un troupeau. La personne faisant les épreuves devra fournir elle-même l'essayeur Babcock et l'outillage nécessaire. De son côté, le département fournira gratuitement les pastilles d'acide sulfurique, les enveloppes d'envoi, les blancs de crédit, les étiquettes à coller sur les bouteilles d'échantillons et les formules d'enregistrement des pesées de lait sur la ferme. L'essayeur devra faire l'épreuve des échantillons mixtes chaque mois, inscrire le résultat de l'opération sur les feuilles d'enregistrement fournies à cet effet et les envoyer à Ottawa. Avec la circulaire le gouvernement envoie un modèle de registre, des explications sur la façon de le tenir et des formules de demandes, premièrement pour obtenir le concours du département dans la tenue des registres de troupeaux et deuxièmement pour être officiellement reconnu comme essayeur de lait. A noter qu'il n'est pas nécessaire d'affranchir les lettres quand on écrit à la Commission de l'industrie laitière et de réfrigération, et aussi que la circulaire mentionnée ci-dessus peut être obtenue gratuitement en en faisant la demande à la section des publications, département de l'Agriculture, Ottawa.

Les pêcheries du Yukon.

Le territoire du Yukon, pendant l'année 1916-17, a produit du poisson pour une valeur de \$60,210, en saumon, poisson blanc et truite, d'après le rapport publié par la branche des pêcheries du ministère du Service Naval. Les bateaux et les appareils employés dans ce travail sont évalués à \$12,437, et la pêche a donné de l'emploi à 243 hommes.

Contribution de la royale Gendarmerie à cheval.

Le rapport de la royale Gendarmerie à cheval montre que les contributions des membres de la gendarmerie au Fonds patriotique canadien atteignent le chiffre de \$40,446.61, au 30 septembre 1917.

L'EXPÉRIENCE COMPTERA À L'AVENIR DANS LES EXAMENS DU SERVICE CIVIL

De nouveaux règlements préparés par la Commission du service civil et approuvés par le gouvernement élargissent la portée des examens.

C'EST UN PAS VERS LA VOIE DU PROGRÈS.

Le gouvernement a adopté les nouveaux règlements préparés par la Commission du service civil en passant un arrêté en conseil à cet effet. Ces règlements contribueront beaucoup à augmenter l'efficacité dans le service civil.

Autrefois, les concours pour les postes dans le service civil ne comprenaient que des sujets académiques, et les points accordés aux concurrents ne l'étaient que d'après les réponses données. C'est ainsi qu'on jugeait des qualifications des aspirants.

D'après les nouveaux règlements, l'expérience du concurrent et son aptitude à remplir la position sont des facteurs aussi importants que ses connaissances académiques lorsqu'il s'agit de savoir quelles sont ses qualifications. En plus des points accordés pour les sujets académiques, on accorde un bon nombre de points pour l'expérience de bureau, le nombre variant d'après la longueur du service, le caractère du travail et l'efficacité du concurrent dans cet emploi.

Ce pas en avant sera apprécié par les hommes d'affaires et surtout par ceux qui doutaient de l'efficacité d'un examen sur des sujets académiques comme moyen de déterminer les qualifications d'un aspirant à un poste de commis dans un bureau quelconque, ou à un emploi où l'expérience et l'efficacité seront plus utiles que les connaissances académiques.

En vertu des nouveaux règlements un expert peut entrer dans le service civil avec un salaire assez considérable au début pour attirer les gens de cette catégorie, sans être obligé de passer par les grades peu rétribués, comme autrefois, avant d'atteindre le salaire que son efficacité lui ferait recevoir dans le monde des affaires.

Les nouveaux règlements stipulent: "Qu'il n'y aura pas de pourcentage minimum à atteindre dans les points accordés pour l'expérience de bureau et que ces points seront accordés sous forme de boni au candidat qui aura atteint le pourcentage requis dans les autres matières."

REPRISE DES TRAVAUX AU CANAL WELLAND SUR UNE BASE DE POURCENTAGE

On travaillera aux trois premières sections et à la cinquième qui avaient déjà été commencées et en partie terminées.

TEXTE DU NOUVEL ARRÊTÉ EN CONSEIL.

La reprise des travaux sur le canal Welland a été autorisée par un arrêté en conseil passé le 24 décembre 1918. On a décidé que les travaux se feraient sur la base du coût de construction actuel plus un pourcentage, cependant certains déboursés faits par le gouvernement ne seront pas compris dans le calcul du coût de construction. L'arrêté se lit comme suit:

Le comité du Conseil privé a en main un rapport, daté le 23 décembre 1918, qui a été envoyé par le ministre des Chemins de fer et Canaux et dans lequel il est dit qu'en vertu d'un arrêté en conseil passé le 9 décembre on avait autorisé la reprise des travaux aux sections du canal Welland qui avaient déjà été commencées et en partie terminées.

Le ministre déclare qu'en vertu de cette ordonnance on avait décidé de procéder aux travaux et que l'on paierait le coût actuel plus un certain pourcentage, en excluant cependant des calculs du coût de certains déboursés spécifiques faits par le gouvernement.

Il déclare aussi que l'ingénieur en chef du ministère des Chemins de fer et Canaux calcule que le maximum des déboursés à faire en 1919 sur ces divers travaux sera comme suit:

Section n° 1.....	\$500,000
" n° 2.....	600,000
" n° 3.....	700,000
" n° 5.....	500,000

Que le montant sur lequel le pourcentage sera payé ne dépassera pas deux millions de dollars pour les quatre sections.

Le ministre déclare en plus que l'ingénieur en chef du ministère des Chemins de fer et Canaux a préparé un mémoire relatif à ce travail dans lequel il dit: "Qu'il recommande fortement qu'on fasse faire les travaux par les entrepreneurs qui les avaient commencés autrefois, et qu'on leur paie le coût actuel des travaux plus un certain pourcentage."

Le ministre fait remarquer que l'ingénieur en chef a déjà conclu des arrangements avec les anciens entrepreneurs en vertu desquels ceux-ci s'engagent à reprendre temporairement les travaux sur base de remboursement du coût actuel plus huit pour cent, et qu'il considère ce prix juste et raisonnable.

En conséquence, le ministre recommande qu'on l'autorise à conclure des arrangements avec les anciens entrepreneurs pour la reprise temporairement des travaux, sur la base du coût, plus huit pour cent, tel que recommandé par l'ingénieur en chef, les déboursés spécifiés devant être exclus, et les contrats ainsi accordés ne devant pas être bons après le 31 décembre 1919, ou pouvant être résiliés plus tôt si le ministre juge qu'il est d'intérêt public de demander des soumissions, et que le ou avant le 31 décembre 1919 on devra demander des soumissions publiques pour l'achèvement des travaux à un prix déterminé.

Le comité approuve la recommandation précédente, et soumet le tout à votre approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

Timbres de la taxe de guerre.

Les statistiques du département du Revenu de l'Intérieur pour l'exercice financier 1917-18 montrent que le revenu net de la taxe de guerre, produit par la vente des timbres et les billets de voyageurs, a été de \$2,241,162.83 pour l'année.

GRAINS INSPECTÉS SUR LES CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Depuis le premier septembre, près de quarante millions de boisseaux de moins qu'à cette époque l'an dernier ont été inspectés—Les battages ne sont pas encore terminés à la Rivière-de-la-Paix.

CONDITIONS SUR LA CÔTE.

Le Bureau du commissaire de l'immigration et de la colonisation a publié, vers la mi-décembre, ce qui suit concernant la situation dans l'Ouest:

Nous avons eu une période de doux temps par tout l'Ouest au cours de la semaine dernière.

On a inspecté sur les chemins de fer de l'Ouest les grains suivants depuis le 1er septembre. On compare également ces chiffres à ceux de l'an dernier:

	Blé.	Autres grains.	Total.
1918.	80,652,000	13,362,650	99,014,650
1917.	101,469,000	31,585,650	133,005,250

Il y a actuellement dans les élévateurs des lacs 12,620,316 boisseaux de grain.

Le Bureau des commissaires des grains annonça, à la conclusion de la nouvelle séance tenue récemment à Winnipeg au sujet des taux exigés par les élévateurs publics à Fort-William et à Port-Arthur, que les taux resteraient tel qu'établi et approuvés par la Commission le 17 septembre 1918. Les élévateurs demandaient qu'on leur accorde un droit de dock de 3 pour 100 sur le transport du blé ou plus de un pour cent sur le poids brut, ce qui sur un wagon de 60,000 livres ferait 600 livres. En vertu des règlements, ils ont droit à un pour cent sur le poids brut, ce qui leur donne 18 livres sur un wagon de 3 pour 100.

AGRICULTURE.

Des rapports reçus de la Rivière-Esprit et de la région de la rivière La-Paix indiquent qu'on est encore à faire les battages dans ces régions, et bien que le nombre des machines employées soit cinq fois plus considérable que l'an dernier, on n'aura pas terminé ces travaux avant quelque temps encore.

Les résultats obtenus jusqu'ici sont très satisfaisants, et la plupart des cultivateurs ont eu de bonnes récoltes en dépit de la gelée. Le rendement du district atteindra le chiffre de 175,000 boisseaux de blé, dont la moitié a été classée n° 1 et n° 2. On rapporte que 6,000 acres ensemencées en avoine produiront une récolte de 500,000 boisseaux—plus de 80 boisseaux à l'acre. A certains endroits, le rendement a été de 125 boisseaux à l'acre.

MAIN-D'ŒUVRE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Il est entendu que la British Columbia Federation of Labour demandera au gouvernement de faire une loi en vertu de laquelle tout ouvrier recevrait une compensation de \$25 par semaine s'il était blessé en tra-

UN BANQUIER EST AJOUTÉ A LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ENVOYÉE EN SIBÉRIE

Un autre membre est nommé dans la personne de M. A. D. Braithwaite, de Montréal.

M. A. D. Braithwaite, de Montréal, représentant le commerce des banques, a été ajouté au personnel de la Commission économique envoyée en Sibérie, par un arrêté en conseil passé le 21 décembre 1918 et qui se lit comme suit:

Le comité du Conseil privé a en main un rapport, daté le 19 décembre 1918, qui a été envoyé par le ministre intérimaire du Commerce, dans lequel il est dit qu'en vertu d'un arrêté en conseil du 21 octobre 1918, nommant une commission économique dans le but d'étudier la situation en Sibérie, à la fois au point de vue économique et social, et en général d'augmenter les relations commerciales entre le Canada et cette partie de la Russie, on avait recommandé à ce sujet qu'en plus des messieurs nommés par ledit arrêté en conseil, que le personnel de la commission soit augmenté de quatre membres représentant l'agriculture, les mines, le commerce des banques et les manufactures.

En conséquence, le ministre recommande que le nom de M. A. D. Braithwaite, de Montréal, représentant les banques, soit ajouté au personnel de ladite Commission, et qu'on lui donne avis de se rendre à Vladivostock aussitôt que possible.

Le ministre recommande en plus qu'on autorise le paiement de tous les frais de voyage et de subsistance encourus par M. Braithwaite dans l'exercice de ses fonctions.

Le comité approuve la recommandation précédente, et soumet le tout à votre approbation.

Sur les navires canadiens.

D'après le rapport du département de la Marine et des Pêcheries pour l'année fiscale 1917-18, 45,280 hommes et mous-ses, y compris les maîtres, ont été employés durant cette période sur les navires de la marine canadienne.

vaillant de façon à ne plus pouvoir gagner sa vie.

Les bureaux de placement font rapport qu'il y a un surplus de main-d'œuvre expérimentée et inexpérimentée sur la côte, et ils attribuent ceci au fait qu'un certain nombre de chantiers d'exploitations forestières ont cessé leurs opérations et qu'un bon nombre d'ouvriers des prairies vont y chercher un climat plus doux.

A Fort-William, la main-d'œuvre est abondante, et on ne croit pas qu'il y aura rareté avant le printemps prochain.

BOIS DE CONSTRUCTION SUR LA CÔTE.

Les marchands de bois de la Colombie-Britannique sont satisfaits des commandes qu'ils reçoivent; actuellement ils en ont assez pour les tenir occupés jusqu'à la fin de février. Les fabricants de bardeaux ne sont pas dans la même position, car la demande des Etats-Unis n'est pas aussi considérable que par le passé et il y a eu une baisse de 10 à 15 cents par mille dans les prix.

Des rapports reçus des chantiers d'épinette de la partie nord de la Colombie-Britannique indiquent que tous les moulins sont maintenant fermés. On dit que le Bureau Impérial des munitions aura environ 18,000,000 de pieds d'épinette à vendre.

TABLE DES MATIÈRES
POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 1918.

	N°	Page.
Agriculture, ministère de l'—		
Avoines de semence pour les provinces des prairies.....	11	8
Désinfecter les écuries et sauver les chevaux.....	14	10
Dix-huit lépreux au Canada.....	13	4
La culture près du Grand Lac des Esclaves.....	13	7
La moulée de graine de coton.....	14	6
La pulpe de la betterave séchée comme nourriture pour le bétail.....	11	5
L'avenir du commerce de viande du Canada.....	13	4
L'élevage du mouton en Saskatchewan pale.....	13	8
L'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires.....	13	5
L'importation des bestiaux anglais.....	14	10
Patentes canadiennes.....	13	3
Position des cultivateurs conscrits.....	12	6
Sucre d'érable.....	12	6
Une augmentation dans la récolte des patates au Canada.....	10	4
Amérique du Sud.....	11	6
Arrangements pour accorder un crédit très considérable à l'Angleterre.....	11	1
Bulletin Officiel Canadien—		
Table des matières pour le mois de novembre 1918.....	10	11
Bureau des statistiques—		
La fabrication des produits alimentaires au Canada.....	10	12
Le commerce du Canada pour l'année: \$2,232,766,962.....	11	3
Bureau des vivres—		
Détails du travail fait par le Canada relativement à l'économie des vivres.....	12	8
Enlèvement des restrictions imposées sur le sucre.....	12	1
Évitons l'extravagance.....	12	1
Importations de prunes.....	13	10
Importation des noix et des végétaux par le Canada.....	10	12
La moulée de graine de coton.....	14	6
La semaine de la morue.....	13	5
L'embargo sur le malt est enlevé.....	13	7
Le poisson plat du Pacifique populaire.....	10	8
Les règlements de la commission mieux observés en novembre.....	13	10
L'exportation des produits du blé est permise.....	11	12
Maisons de Montréal prises en défaut.....	13	2
Nouveaux règlements pour les meuneries.....	11	8
Opportunité pour le commerce canadien des bestiaux.....	14	7
Ordonnances concernant le sucre.....	14	6
Plus de restrictions.....	10	10
Quelques restrictions supprimées.....	11	1
Renouvellement des permis de la Commission des vivres.....	13	8
Révocation de l'ordonnance réglementant le coût du lait.....	14	6
6,500,000 livres de beurre aident la nation anglaise.....	13	8
Bureau impérial des munitions—		
Télégrammes de félicitations à sir Joseph Flavelle.....	10	6
Bureau pour l'emploi du lignite—		
L'utilisation du lignite.....	13	4
Chemins de fer et Canaux, ministère des—		
Augmentation du trafic sur les canaux du Dominion.....	13	8
Un seul bureau pour toutes les lignes.....	10	9
Comité de rapatriement et de placement—		
Les provinces et la démobilisation.....	12	10
Comité national de l'épargne de guerre—		
Prix offerts pour les meilleurs dessins sur les timbres d'épargne de guerre.....	13	2
Commerce, ministère du—		
Commerce canadien avec l'étranger.....	14	9
Commerce du Canada pour le mois de novembre.....	12	7
Commission du commerce pour le Canada.....	11	1
Conditions actuelles du commerce en Sibérie.....	12	7
La vie économique encore paralysée en Sibérie.....	14	11
Plus d'espace pour les expéditeurs canadiens.....	14	1
Production de l'épingle pour construction d'aéroplanes.....	10	1
Commission canadienne de ravitaillement—		
Révocation de l'ordonnance réglementant le coût du lait.....	14	6
Commission canadienne du commerce—		
Le gouvernement annonce sa création.....	11	1
Commission d'achat des grains de semence—		
Avoine américaine pour les cultivateurs du Nord-Ouest.....	13	5
Commission des achats de guerre—		
Belle perspective, d'huile dans l'Ouest.....	14	3
Énergie hydro-électrique.....	14	3
Soins hygiéniques à prendre après la grippe espagnole.....	13	10
Commission d'enregistrement—		
Nouveau personnel.....	12	4
Commission d'établissement des soldats—		
Nouveau président nommé par le ministre de l'Intérieur.....	11	6
\$1,239,685 ont été prêtés aux soldats d'après la loi.....	12	5
Commission de conservation—		
Annulation des contrats de guerre.....	10	1
Demandes de soumissions par le gouvernement fédéral.....	10	4
Demandes de soumissions par le gouvernement fédéral.....	11	11
Demandes de soumissions par le gouvernement fédéral.....	12	9
Demandes de soumissions par le gouvernement fédéral.....	14	3
Commission des archives et des trophées de guerre—		
Projet de l'établissement d'un musée de guerre par le gouvernement.....	13	7
Commission des archives militaires—		
Contributions de Québec à la guerre.....	11	6
Commission des chemins de fer—		
Demande accordée.....	10	6
Frais de surestaries et de lois occasionnés par l'épidémie.....	11	8
La compagnie Bell reçoit ordre de fournir des détails.....	11	2
Commission des pensions—		
Pensions.....	11	3
Pensions non réclamées.....	12	12
Pensions non réclamées.....	12	12
Pensions non réclamées.....	13	12
Pensions non réclamées.....	14	12
Vacance remplie.....	12	10
Commission du commerce de guerre—		
Fruits en conserve et savons pour l'Angleterre.....	11	9
Il faut encore un permis pour exporter le platine.....	10	12
Le droit de priorité disparaît.....	12	5
Le fil et la ficelle peuvent être importés de la Grande-Bretagne.....	10	3

	N°	Page.
Commissaire du commerce de guerre—		
On lève les restrictions établies pour l'acier.....	10	4
On peut maintenant exporter la nitro-glycérine.....	11	6
On réserve le droit de fixer le prix de l'acier.....	12	4
Permis d'importation pour images communes.....	10	6
Suppression de la restriction sur les plaques d'acier, etc.....	11	11
Composition de l'armée canadienne en campagne.....	10	1
Conférence des timbres d'épargne de guerre.....	12	12
Conférence sur l'épargne de guerre et campagne en faveur de l'économie.....	12	4
Conseil privé—		
Adjudication de contrat pour un hôpital.....	13	10
Adjudication de deux entreprises.....	14	4
Annulation des contrats de guerre.....	10	1
Avoine américaine pour les cultivateurs du Nord-Ouest.....	13	5
Avoines de semence pour les provinces des prairies.....	11	8
Bonis de guerre pour certains employés du ministère des Travaux publics.....	10	3
Bureaux centraux pour distribution du travail.....	14	5
Changements importants dans les enquêtes sur le "coût de la vie".....	12	3
Chemins de fer de l'Etat sous le contrôle des directeurs du Nord-Canadien.....	10	9
Commission canadienne du commerce.....	11	1
Commission des archives et des trophées de guerre.....	13	7
Contrats pour la construction de quatre navires en acier.....	13	7
Décret étendant la juridiction pour emprisonnement.....	14	6
De vieilles émissions de l'état canadien sont discontinuées.....	13	3
"Gratification de service" pour l'armée canadienne.....	15	
Interdiction sur la I.W.W. et autres sociétés semblables.....	10	10
La Commission fédérale de force motrice.....	10	10
Le problème de l'habitation et sa solution.....	12	1
Les règlements concernant l'enregistrement sont rappelés.....	11	2
Les restrictions sur la gazoline sont annulées.....	11	10
Les soldats en activité de service et le service civil.....	13	6
Production de l'épingle pour construction d'aéroplanes.....	10	1
Règlements défendant production et transport du sapin annulés.....	10	1
Révocation de l'ordonnance réglementant le coût du lait.....	14	6
Tribunal d'enquête nommé.....	10	1
Un prêt fédéral pour résoudre le grand problème des logements.....	11	7
Contributions de Québec à la guerre.....	11	6
Contributions indirectes, ministère des—		
Statistiques des spiritueux.....	13	3
Contrôleur du combustible—		
Approvisionnement de charbon pour les fleuristes.....	10	5
Comment le problème du combustible a été résolu.....	14	8
La part de charbon du Canada ne sera probablement pas augmentée.....	10	6
Les règlements du charbon consolidés.....	12	11
Les restrictions sur la gazoline sont annulées.....	11	10
"Ménagez le charbon".....	10	5
Notre approvisionnement de charbon.....	14	8
Démobilisation en Angleterre.....	12	7
Développement du commerce dans les régions arctiques.....	12	2
Difficulté d'envoyer des marchandises dans la zone de guerre.....	14	9
Directeur de l'information publique—		
Une édition révisée de "L'Effort du Canada pour la Guerre".....	11	6
Douanes, ministère des—		
La convention reste en force.....	13	7
Etats-majors canadiens en Angleterre et au corps d'armée expéditionnaire.....	14	12
Félicitations du roi à l'occasion de l'emprunt de la victoire.....	11	6
Finances, ministère des—		
Arrangements pour accorder un crédit très considérable à l'Angleterre.....	11	1
Champ vaste pour les T. de G.....	12	7
Demandez des timbres comme monnaie.....	11	11
Détails du projet de logements.....	11	7
De vieilles émissions de l'état canadien sont discontinuées.....	13	3
Il échangera la monnaie anglaise des soldats.....	12	10
La guerre a coûté au Canada \$1,068,000,000 au 30 novembre.....	11	1
Le T. de G. rend l'épargne facile.....	12	11
Les deux timbres font la paire.....	12	12
Les pensions sont estimées à \$30,000,000 par année.....	11	1
Les timbres d'épargne de guerre à la disposition des petits capitalistes.....	11	11
Nomination du personnel du Comité d'Épargnes Nationales de Guerre.....	11	6
Plans relatifs aux soldats rapatriés.....	12	1
Timbres d'économie.....	11	11
Timbres d'économie.....	12	4
Timbres d'épargne de guerre; les représentants sont nommés.....	11	6
Timbres d'épargne de guerre.....	12	4
Un dessin célèbre reproduit sur les timbres d'épargne.....	13	1
Un prêt fédéral pour résoudre le grand problème des logements.....	11	7
"Gratification de service" pour l'armée canadienne.....	13	1
Haut commissaire canadien à Londres—		
La situation des civils prisonniers de guerre.....	13	3
Le roi de Serbie remercie le Dominion.....	11	5
Les Canadiens internés en Allemagne et leur rapatriement.....	13	3
Immigration et Colonisation, ministère d'—		
Colons américains pour l'ouest du Canada.....	10	6
Colons des Etats-Unis venus dans l'ouest du Canada.....	14	9
Immigration dans les provinces de l'ouest.....	12	6
Immigration dans l'Ouest.....	14	4
La production d'épingle en Colombie-Britannique égale toute celle du littoral du Pacifique.....	10	4
La saison de production dans l'Ouest.....	13	5
Le Manitoba aura cette année plus de terrain en culture.....	13	9
Les conditions sont favorables dans la région des prairies.....	11	9
Les ressources naturelles des provinces.....	13	8
Inscriptions de homesteads dans l'Ouest.....	10	8
Inscriptions de homesteads dans l'Ouest.....	11	12
Intérieur, ministère de l'—		
Expropriation de terrains pour les soldats de retour.....	12	1
Immigrants refusés.....	14	10
Individus déportés.....	14	4
Le nombre des immigrants américains augmente.....	14	11
Les troupeaux de bisons sont prospères dans les parcs.....	14	11
L'impôt par tête pour les Chinois.....	14	10
Nouveau président du bureau d'établissement des soldats.....	11	6
Nouvelle carte de l'Alberta pour colons.....	11	9
Intérieur—		
Parcs nationaux—		
Importance vitale de la protection des oiseaux migrateurs....	12	11

TABLE DES MATIÈRES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 1918.

[Suite de la page 11.]

	N°	Page.
Intérieur—Suite.		
Parcs nationaux—Suite.		
Les parcs nationaux du Canada constituent un actif de grande valeur	12	5
Réserve forestière du Canada	14	4
Réserve forestière du Canada	13	6
Sapin de Douglas comme bois de construction	10	7
Succès de la campagne de production chez les sauvages	10	9
Terres des écoles à l'enchère	13	2
Justice—		
Décret étendant la juridiction pour emprisonnement	14	6
Interdiction sur la I.W.W. et autres sociétés semblables	10	10
La Belgique jouera un rôle effectif d'état souverain	14	2
L'achat de saumon britannique	12	11
La guerre a coûté au Canada \$1,068,000,000 au 30 novembre	11	1
Lancement du premier navire construit sur les lacs	14	7
La reconstruction en France	10	4
La Sibirie attend des marchandises	14	11
Le Bureau des vivres a levé les restrictions imposées sur le sucre	12	1
Le Canada est à la tête en fait de force motrice	10	10
Le Canada réclame sa place à la conférence	10	5
Le commerce britannique réduit ses restrictions	14	3
Le dossier des jeunes Anglais	14	10
Le fonds patriotique	14	3
Le fonds patriotique étend son champ d'action	11	9
Législation du Canada pour la guerre et pour la paix	12	1
Le ministère de la Milice et la démobilisation	13	1
Le prix des œufs en Angleterre	12	11
Le problème de la réédification	14	9
Les chantiers maritimes du Japon	12	2
Les ennemis à la Bourse	11	5
Les parcs nationaux du Canada constituent un actif de grande valeur	12	5
Les propositions de M. Wilson	11	3
Les provinces et la démobilisation	12	10
Les timbres d'épargne de guerre à la disposition des petits capitalistes	11	11
Les troupes de bisons sont prospères dans les parcs	14	11
Marche glorieuse des Canadiens vers Mons	13	3
Marine et Pêcheries, ministère de—		
Contrats pour la construction de quatre navires en acier	13	7
Diminution dans la prise du poisson en novembre	14	11
"Gratification de service"	13	1
Inspection du hareng salé sur le Pacifique	10	6
Lancement du premier navire construit sur les lacs	14	7
Les chantiers maritimes du Japon	12	2
Les pertes de l'année sur les côtes canadiennes	13	6
Premiers navires de la nouvelle marine marchande du Canada	14	7
Secousses sismiques enregistrées dans les observations du Canada	13	6
Message du premier ministre au peuple canadien pour le jour de l'an	14	1
Milice, ministère de la—		
Composition de l'armée canadienne en campagne	10	1
"Gratification de service" pour l'armée canadienne	13	1
La conscription coûte au pays \$4,000,000	13	6
Le ministère de la Milice recherche les parents de certains soldats	10	9
Le ministère de la Milice recherche les parents de certains soldats	11	12
Le ministère de la Milice recherche les parents de certains soldats	12	12
Le ministre de la Milice et la démobilisation	13	1
Le service postal du corps sibérien	11	11
Les militaires et l'épidémie d'influenza	10	5
Lettres de remerciements	10	5
Levée à Kitchener	13	2
Nos aumôniers à l'œuvre au front	13	9
Nouveau tribunal d'enquête	10	1
Projet de l'établissement d'un musée de guerre par le gouvernement	13	7
Recrutement volontaire et loi du service militaire	14	10
Registre des bataillons canadiens au front	11	4
Souhaits de Noël à nos soldats	13	2
Splendide résultat du collège militaire	11	7
Une enquête sur les conditions dans les ports d'embarquement	10	1
Mines, ministère des—		
Les mines dans la Colombie-Britannique	14	4
Participation efficace de la branche des mines aux travaux de guerre	10	7
Ministre de la Milice d'outre-mer—		
Marche glorieuse des Canadiens vers Mons	13	3
Plus de trois millions de pertes anglaises	12	6
Postes, ministère des—		
Bons postaux pour les soldats canadiens en Allemagne	13	4
Le service postal du corps sibérien	11	11
Lettres pour l'Allemagne	13	8
Service des postes pour l'extrême nord	10	10
Premiers navires de la nouvelle marine marchande au Canada	14	7
Prix offerts pour les meilleurs dessins sur les timbres d'épargne de guerre	13	2
Recherches scientifiques et industrielles—		
L'utilisation du lignite	13	4
Reconstruction aux Etats-Unis	10	8
Reconstruction et développement—		
Nécessité d'un institut de recherches scientifiques et industrielles	13	9
Recrutement volontaire et loi du service militaire	14	10
Remerciements du Japon	13	2
Rétablissement civil des soldats, ministère du—		
Conférence avec les bureaux provinciaux des soldats	11	10
Cours de réapprentissage industriel donnés	14	4
Les détails de la démobilisation	11	12
Les soldats et la culture de la terre	10	8
Les soldats qui désirent prendre des terres	10	8
Places nouvelles pour nos soldats qui reviennent	14	6
Places pour les malades dans les hôpitaux	14	4
Replaçant les soldats dans la vie civile	14	4
Sommaire des faits révévés par 230,000 cartes du service national	10	8
Statistiques d'apprentissage	13	8
Revenu de l'Intérieur, ministre du—		
Fabrication des cigares au Canada	13	4

DEMANDES DE SOUMISSIONS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Les firmes désirant soumissionner pour une catégorie quelconque de fournitures doivent s'adresser à la Commission des achats de guerre, immeuble Booth, Ottawa, en donnant des détails sur la nature du commerce qu'elles font et une liste des marchandises qu'elles désirent offrir.

Des soumissions ont été demandées par les divers ministères du gouvernement fédéral, comme suit:

Article.	Lieu de livraison.	Date de liv.
MINISTÈRE DU RÉTABLISSEMENT DES SOLDATS DANS LA VIE CIVILE:		
Machines à travailler le bois	Ottawa	7 janvier
Outils à main	"	6 "
Machines à gazoline	"	8 "
Machines-outils	"	6 "
Nappes de coton	Fort-Qu'Appelle	9 "
Cuir à semelle	Ottawa	9 "
Outillage d'imprimerie	Ste-Anne-de-Bellevue	9 "
Vase d'expectoration	Montréal	13 "
Accessoires de plomberie	Portsmouth	13 "
MINISTÈRE DE LA JUSTICE (DIVISION DES PÉNITENCIERS):		
Charbon	Stony-Mountain	18 janvier
Ciment	"	18 "
Veau de Colombie	Kingston	6 "
Générateurs	Dorchester	9 "
MINISTÈRE DE LA JUSTICE (OPÉRATIONS D'INTERNEMENT):		
Farine	Kapuskasing	9 janvier
MINISTÈRE DU COMMERCE:		
Accessoires de laboratoire	Ottawa	10 janvier
MINISTÈRE DE LA MARINE:		
Clous de fil de fer	Sorel	8 janvier
Manchons de dards	"	7 "
Bois de service	Québec	11 "
BUREAU DE LA PAPETERIE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL:		
Etiquettes de papier Manille	Ottawa	9 janvier
Papier de toilette	"	13 "
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS:		
Pardessus	Halifax	8 janvier
Traineaux de malle-poste	Divers endroits	7 "
MINISTÈRE DU SERVICE NAVAL:		
Bronze et cuivre en feuilles et en barres	Halifax	17 janvier
Machinerie	"	16 "
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX:		
Chaudières à vapeur et voitures	Canal de la Trent	10 janvier
MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE:		
Cabarets de malades	Ottawa	4 janvier
Remplissage de la glacière	Kingston	3 "
Grille-pains électriques	Ottawa	7 "
Éléments électriques	"	2 "
Accessoires de chirurgie	"	13 "
Secrétaire d'Etat—		
Archives—		
Contributions de Québec à la guerre		11 6
Les trophées de guerre canadiens		12 6
Enquêtes sur les maisons de commerce ennemies		13 6
Les soldats en activité de service et le service civil		13 6
Service civil, commission du—		
Commission du Service civil du Canada		13 10
Service naval—		
Nouvel inspecteur du hareng à Nanaïmo		13 7
Diminution dans la prise du poisson en novembre		14 11
La pêche du fétan		12 5
Le poisson comme article d'alimentation		13 11
Le service naval aérien du Canada est licencié		11 2
Où est-elle?		11 3
Total des espèces (d'alevins) distribuées		13 11
Valeur des pêcheries dans les provinces de l'ouest		12 3
Variétés d'alevins qui ont été distribués		13 11
Solution efficace de la démobilisation		14 1
Sondages dans le district de Yale		11 5
Souhaits de Noël à nos soldats		13 2
Tableau des services à l'armée et dans la marine		13 1
Table des matières pour le mois de novembre 1918		10 11
Travail, ministère du—		
Changements importants dans les enquêtes sur le "coût de la vie"		12 3
Conditions ouvrières au Canada pour le mois de novembre		13 4
Division du coût de la vie—		
La consommation du pain a diminué en septembre		11 6
Le coût de la vie est moins élevé		12 5
Perte de temps causée par les différends industriels		12 5
Plan élaboré pour prévenir le chômage		14 5
Retour des familles des employés dans les usines de munitions		10 12
Travail de remplacement des employés des usines de munitions		10 9
Travaux publics, ministère des—		
Bonis de guerre pour certains employés		10 3
Contrats accordés pour de nouvelles salles d'hôpital		11 3
Contrats accordés pour travaux publics		12 9
Demandes de soumissions pour travaux aux hôpitaux		12 9
Soumissions demandées pour la construction d'un gymnase		14 9
Timbres d'économie		11 11
Un fort créancier		11 3
Un message de Noël de la part du roi		13 1
Un prêtre français rend hommage aux Canadiens		13 6
Vastes projets pour le rapatriement de l'armée		14 1